

LA CLEF
DU CABINET
DES PRINCES
DE L'EUROPE,

Ou, Recueil Historique & Politique sur
les Matieres du tems; contenant aussi
quelques nouvelles de Litterature.

J U I N 1740.



A LUXEMBOURG,
Chez ANDRE' CHEVALIER, Imprimeur
de Sa Majesté Imperiale & Catholi-
que, & Marchand Libraire.

M. D C C. XL.

*Avec Privilege de Sa Sacrée Majesté Imperiale
& Catholique, & Approbation des
Commissaire Examineurs.*

AVIS AU PUBLIC;

ON a grand soin de faire paroître ce Journal régulièrement au commencement de chaque mois, & on ne neglige rien pour le rendre le plus curieux & le plus interessant qu'il est possible: Pour cela on continuë d'inviter les Sçavans à vouloir bien nous communiquer les ouvrages qu'ils croiront pouvoir plaire au Public. On les prie aussi d'adresser leurs Lettres & Paquets (francs de port.) au Sieur André Chevalier, Imprimeur de ce Journal, qui en a seul le fond depuis son origine, & qui le vend complet & par mois séparés, à un prix raisonnable.

On trouve aussi chez ledit Chevalier, outre ses impressions, un fort grand & fort bel assortiment de Livres de tous Païs. Le même débite plusieurs Journaux Historiques, Politiques, & Litteraires; entr'autres, Memoires des Arts & des Sciences de Trevoux; Mémoires pour servir à l'Histoire des Hommes Illustres, par le Pere Nicéron, Barnabite, à present 41. vol.: Journal litteraire imprimé à La Haye depuis la Paix d'Utrecht, 24. volumes en 42. parties, & continuë; Bibliotheque Italique, ou Histoire Litteraire de l'Italie, 18. vol. & Lettres sérieuses & badines sur les Ouvrages des Sçavans, par Mr. de Beaumarchais, à present en 12. Tomes 27. part. in 8°. nouv. édit. revûë par Mr. de Camusat 1740. Ce dernier Journal est extrêmement curieux; ledit Chevalier les vend par corps complets & par volumes séparés. Il en paroît, aussi bien que de la Bibliotheque Italique & des Memoires du P. Nicéron, un volume tous les trois mois, de même que de la Bibliotheque raisonnée, qui contient à present 22. Tomes en 2. parties chacun; & la Bibliotheque Germanique à present 45. vol.

LA CLEF DU CABINET

DES

PRINCES DE L'EUROPE,

Ou, Recueil Historique & Politique
sur les Matieres du tems.

Juin 1740.

ARTICLE I.

Contenant quelques Articles de Litterature.

1. **P** Rault, fils, Libraire à Paris, vend actuellement l'Histoire de la Poësie Françoisse, avec une défense de la Poësie par feu Mr. l'Abbé Massieu de l'Academie Françoisse, en 349. pages sans la Préface.

C'est à Mr. de Saci, fils de Mr. de Saci, celebre Avocat & un des plus illustres Membres de l'Academie Françoisse, que le public est redevable de l'édition de l'Ouvrage dont les Auteurs des Mémoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts, connus sous le nom de *Mémoires de Trevoux*, ont déjà rendu compte. Ceux de nos Lecteurs à qui ces Mémoires ne parviennent pas, aimeront, peut être, d'en trouver aussi le précis dans les nôtres.

L'Editeur qui étoit devenu dépositaire de l'Ouvrage qu'on annonce, par la mort de Mr. l'Abbé Massieu, nous apprend qu'il auroit pû, il y a quinze

ans satisfaire la curiosité des gens de Lettres, qui attendoient ce morceau avec tout l'empressement que meritoit un pareil sujet, manié par un auteur tel que l'Abbé Massieu. Mais le plan de l'ingénieur Académicien n'étoit point rempli. Son dessein devoit le conduire jusques à nos jours. Ses recherches même y avoient abouti. Il lui en restoit cependant bien d'autres à faire sur le compte des Modernes ; & lorsque la mort vint arrêter son Ouvrage, il n'en avoit encore achevé que les deux premières Parties, dont la dernière finit par le Règne de Louis XII. Mr. de Saci son élève s'étoit d'abord flatté de remplacer son illustre maître dans le soin de continuer l'Histoire de la Poësie Française. Mais l'impossibilité où il s'est vû de trouver en Province les secours nécessaires pour y réussir, l'a déterminé à communiquer au Public ce que l'Abbé Massieu a laissé en état de lui être présenté, en attendant qu'une situation plus favorable mette l'Editeur à portée d'y joindre les deux autres parties, qui rendront cette Histoire complète. Le dessein de l'Auteur étoit de faire servir de Préface à cet Ouvrage, la Défense de la Poësie, Discours qu'il avoit lû quelques années avant sa mort à l'Académie des Belles Lettres. C'est ce qui a engagé l'Editeur à joindre ce morceau à l'Histoire de la Poësie Française. Comme il a paru déjà dans le recueil des Pièces de cette Académie, il seroit inutile d'en retracer ici le précis. Nous nous contenterons d'observer, que l'ingénieur Académicien disculpe avec succès la Poësie de tous les excès qu'on a tort de lui imputer ; mais réussira-t-il également à persuader, que la Poësie est en elle-même, & dans son origine, un Art divin ; que le but de la Poësie est d'instruire l'Esprit, & d'éclairer l'intelligence ; que Platon a tort d'avancer que
son

son but est de plaire à l'imagination? On ignore, & on ignorera toujours quelle a été l'origine de la Poësie, si c'est la passion ou la raison, l'attrait du plaisir ou du devoir, l'intérêt ou l'amusement, le hazard ou les reflexions, l'envie de flatter les hommes ou d'honorer les Dieux, qui a fait éclore les premières idées de Poësie? mais quoiqu'il en soit de son origine, il est sûr qu'en elle-même, elle n'est rien moins qu'un Art divin. Elle n'est même rien du tout dans l'ordre moral. Art de pure imitation comme la Peinture & la Sculpture, elle peut comme elles, sans déroger à ses Loix, retracer à nôtre imagination ou une Venus Vraie dont l'air majestueux & modeste n'inspire que le respect & la réserve, ou une Venus voluptueuse sortant du sein des ondes, & dont les attitudes molles & les airs passionnés tendent des pièges séduisans à l'innocence & à la pudeur. Indifférente donc par sa nature au bien & au mal, au gré du Poëte qui la met en œuvre pour embellir son Ouvrage, elle prête ses charmes au vice ou à la vertu. Car le soin de parer les sujets auxquels on l'applique, est son unique but. Ce but, comme celui de tout Art, est déterminé par ses regles, & ces regles ne visent qu'à l'harmonie des Vers, la beauté des images, la finesse des tours, l'ordre, la justesse, la proportion des parties, en un mot, à tout ce qui peut mettre un Ouvrage à portée de plaire à l'imagination. Platon avoit donc raison de dire, que c'étoit là le but de la Poësie; & Mr. l'Abbé de Maffieu pouvoit se dispenser de le contredire sur une notion dont il étoit facile de démêler l'exacitude. C'est, non sur une définition si juste, mais sur l'application qu'il en a fait à la police de la République, qu'on pouvoit attaquer ce Philosophe. L'art d'ornez la vérité, d'adoucir l'aridité des pré-

ceptes, de faire envisager le devoir sous un jour éblouissant, de mettre l'imagination même dans les intérêts de la vertu est d'une grande ressource pour la saine morale. Un sage Législateur ne doit point négliger, encore moins doit-il proscrire, de pareils secours. La Poësie les offroit à Platon. Il n'étoit question que de lui fixer ses objets, d'en borner l'usage aux loüanges des Dieux, aux actions illustres des Citoyens vertueux, aux amusemens innocens, qui sans amolir ou corrompre les cœurs, auroient fourni des délassemens délicats à une société polie, & de nouveaux motifs de vertu aux grandes ames. Ainsi en gênant l'imagination déréglée de quelques Poëtes, Platon conservoit la Poësie, & en tiroit avantage pour son système, & il n'en eut pas plus coûté à ce Législateur de porter une loi dont la sévérité peut garantir la République de la licence & de la malignité des Poëtes, que de prononcer l'arrêt qui proscriit la Poësie. C'est-là le point où son équité & sa politique paroissent être en défaut, s'il connut bien la nature de la Poësie, il en méconnut l'usage.

Venons à l'Histoire de la Poësie Françoisë. Un des caractères qui la distingue le plus de la Poësie Grecque & Latine, c'est la rime. C'est ce qui engage M. l'Abbé Massieu à examiner d'où l'usage nous en est venu. De toutes les conjectures qu'il rapporte sur cette matiere, celle qui lui paroît avec raison la plus vraisemblable, est celle qui en attribue l'origine aux Maures. Avant leurs Conquêtes en Espagne on n'avoit point vû en Europe des Vers rimés, & la rime avoit de tems immémorial trouvé place dans la Poësie des Arabes. « Les Espagnols furent vraisemblablement les premiers qui l'emprunterent de leurs nouveaux hôtes. Toulon & Marseille, par la commodité de
 « leurs

» leurs Ports, nous l'apportèrent du Commerce
» d'Espagne. Comme ils (les Provençaux) ont
» toujours eu l'esprit inventif, & qu'ils sont pleins
» de ce feu que demande l'enthousiasme Poétique,
» ils se servirent utilement des dispositions avan-
» tageuses qu'ils tenoient de la nature & du climat.
» Ils furent les premiers de l'Europe, qui firent
» voir avec succès des Ouvrages rimés en langue
» vulgaire, & c'est ce qui donna lieu de croire
» qu'ils avoient été les inventeurs de la rime. Ceux
» de cette Nation qui s'abandonnerent à ce nouvel
» exercice, prirent le nom de Trouveres ou Trou-
» badours &c. »

Pendant le morceau le plus ancien de Poësie rimée en langue vulgaire, qui soit venu jusques à nous, n'est point l'Ouvrage d'un Provençal. C'est celui d'un *Otfrid* Moine de *Weissembourg*. C'est la Traduction de l'Évangile, autrement le *Livre de la Grace*. La date de cette pièce remonte jusques au neuvième siècle. Mais Mr. l'Abbé *Maffieu* ne regarde point cet Ouvrage comme appartenant à nôtre Poësie. La Langue où il est écrit est du Franc tout pur, tel qu'il fut apporté dans les Gaules par les Fondateurs de la Monarchie ; & la Langue que nous parlons est née du mélange de ce Franc avec le Latin. Ce ne fut qu'environ deux cens ans après *Otfrid*, & sous le Règne d'*Henri premier*, que le jargon produit par la corruption & le mélange du Franc & du Latin commença à se polir & à prendre une forme un peu régulière. Et c'est à cette époque que Mr. l'Abbé *Maffieu* a cru devoir fixer à la fois l'origine de la Langue, & de la Poësie Françoisë.

« Nos Poëtes, dit-il, furent ceux qui contri-
» buerent le plus à cette révolution qui arriva dans
» le langage ; aussi furent-ils en grand nombre
sous

„ sous le Regne de Henri, & en plus grand nom^{br}
 „ bre encore sous les deux Regnes qui suivirent,
 „ je veux dire sous les Regnes de Philippe I. & de
 „ Louïs le Gros. C'est vers ce tems-là que le zèle
 „ des Croisades prit aux Chrétiens. Cette conjonc-
 „ ture réveilla ceux qui se mêloient de rimer.
 „ Mais tout ce que les vieilles Chroniques nous
 „ apprennent de ces légions de Poëtes, c'est qu'ils
 „ ont été. On ignore le sujet, la qualité & le
 „ nombre de leurs Ouvrages; le tems nous a envie
 „ jusques à leurs noms. Seulement on sçait en gé-
 „ neral, qu'avant les expéditions d'Orient, nos
 „ vieux Rimeurs ne parloient guères dans leurs
 „ écrits que de Charlemagne, de Roland, de Re-
 „ naud, de Montauban, du Roi Artus, des Che-
 „ valiers de la Table Ronde, de faits d'Armes sur-
 „ prenans dont ils prétendoient que l'Espagne, la
 „ France & l'Angleterre avoient été le théâtre.
 „ Mais depuis les guettes du Levant, ils ne firent
 „ plus mention que de Godefroi de Bouillon,
 „ de Soliman, de Noradin, de Califes, de Souv^{er}
 „ dans, & des prodiges passés dans le fond de l'E-
 „ gypte & de la Syrie. Ce qu'on sçait encore,
 „ c'est que nos Chansons étoient en réputation dès
 „ ce tems-là. Il ne faut pas oublier que dès ce
 „ tems aussi nos Normands faisoient merveille en
 „ Vers; qu'à leur descente en Angleterre, ils chan-
 „ toient les belles actions de leurs Ancêtres; &
 „ que cette Province qui depuis a donné les Mal-
 „ herbes, les Sarrafins, les Segrais, les Fontenelles,
 „ les Corneilles & tant d'autres Poëtes illustres,
 „ montroient dès-lors la passion & le goût qu'elle
 „ devoit avoir pour la Poësie. Louïs le Jeune re-
 „ gna ensuite, & effaça par sa magnificence les
 „ Rois ses prédécesseurs, Nos Poëtes s'accommo-
 „ derent

„ derent fort de l'abondance & du luxe de la nou-
„ velle Cour &c. „

Le premier Ouvrage de Poësie Française qui soit venu jusques à nous est effectivement de ce tems-là. C'est le *Roman de Brut* ou *Brutus*, prétendu petit fils d'Enée, & que les vieilles Chroniques d'Angleterre donnoient pour Fondateur à la Monarchie de la Grande-Bretagne. La suite de ses Successeurs est exactement rapportée, comme dit le Poëte.

De Roi en Roi, & d'hoir en hoir.

L'Auteur date lui-même son Ouvrage, & nous apprend son nom.

*L'an mil cent cinquante-cinq ans
Fit Maître Eustache ce Romans.*

M. l'Abbé Maffieu ne nous donne point d'éclaircissement sur la Patrie, la naissance, l'état de ce *Maître Eustache*. Le choix que fit sa Muse d'un sujet glorieux pour l'Angleterre ne nous autorise-t-il point lieu à conjecturer, que ce Poëte étoit né dans quelqu'un de ces Pays dont les Rois d'Angleterre étoient alors maîtres en France.

C'est sous ce même Regne ou sous le suivant, que parut le *Roman d'Alexandre*. *Lambert de Court*, & *Alexandre de Paris*, chanterent les Exploits du Roi de Macédoine. *Pierre de Saint Clost* mit en Vers son Testament. *Jean le Nivelois* fit un Livre sur la maniere dont sa mort fut vengée. C'est dans cet Ouvrage qu'on vit paroître pour la première fois des Vers de douze syllabes. Dans les autres Romans ils n'étoient gueres que de huit. C'est ce qui a fait donner à ceux-là le nom d'*Alexandrins*.

Ce Roman fut bientôt suivi de celui du *Paon*, qui en est une espece de continuation. „ Je n'ai pû,
„ dit M. Maffieu, découvrir qui le composa, ni
„ pour-

„ pourquoi il lui donna ce nom bizarre. „ N'est-ce point, peut-être, parce que le Paon est le symbole de cette vaine gloire qui fut l'ame des Exploits d'Alexandre?

Le nom du célèbre *Abélard* grossit chez l'Abbé Massieu la Liste des Poètes de ce tems-là. Il paroît que c'est sur le témoignage des Auteurs contemporains, & sur les éloges qu'*Héloïse* donne aux Chançons amoureuses de son Héros, qu'il trouve place dans cette Histoire. Il ne nous reste rien de ce qu'il fit en ce genre.

Helymand étoit le Poète à la mode & le bel esprit de la Cour sous Philippe Auguste. Ceux qui à travers les voiles d'un mauvais langage savent discerner les vraies beautés, „ prétendent qu'il avoit „ du génie, de l'invention, de l'enthousiasme, de „ la force, & qu'il étoit bien au-dessus du simple „ versificateur. „ Touché du désir d'une vie plus „ réglée, il se fit Moine de Cîteaux, & fit encore plus d'honneur à son Ordre par ses vertus que par ses talens.

„ Ce fut, peut-être, dit nôtre Historien, pour „ la première fois que la France vit un Poète Saint, „ & malheureusement ce qu'elle vit alors, elle ne „ l'a gueres vû depuis, quoiqu'après tout, on con- „ noitra par la suite de cette Histoire, que quel- „ ques-uns de nos Écrivains ont scû allier à la qua- „ lité de Poète non seulement celle de parfaitement „ honnête homme, ce qui est très-possible, mais „ encore celle de Chrétien, & ont fait voir qu'une „ vie régulière, & une mort sainte ne sont pas in- „ compatibles avec l'amour des Vers, & l'attache- „ ment à la Poésie. „

Helymand ne fut pourtant pas le premier Poète Saint, que la France eut vû. Sans parler de Sidoine Apollinaire, qui avant la conquête des Gaules par
les

les Francs avoit réuni ces deux qualités, long-tems même après l'établissement de leur Monarchie, & sous les petits fils de Clovis, Vénance Fortunat Evêque de Poitiers, que l'Abbé Maffieu appelle dans cet Ouvrage, *le dernier des Poëtes Latins*, le rendit célèbre parmi les François par ses Poësies & par ses vertus.

Mr. l'Abbé Maffieu taxe Helynaud d'un défaut, qui affoiblit un peu l'idée de sa sainteté. *On reproche à Helynaud*, dit-il, *qu'il étoit un peu caustique, & qu'en cela il ne se sauva pas assez de l'esprit de Communauté.* Si on en juge cependant par le caractère que trace M. Maffieu, de la plupart de nos anciens Poëtes François, dont plusieurs n'étoient rien moins que gens de Communauté, on sera tenté de croire que la *causticité*, & le goût de la plus mordante Satyre est bien plus l'appanage du génie poétique, que l'esprit de Communauté. Mais à Dieu ne plaise, que nous adoptions ces injustes préjugés. Nous connoissons trop le cœur humain pour ignorer que le penchant à médire est de tous les états; & que l'aigreur du Poëte, comme celle de l'homme de Communauté est le fruit, non de leur profession, mais de leur caractère personnel.

Antoine Loyfel, Avocat au Parlement de Paris, donna au commencement du dix-septième siècle une édition assez exacte de ce qu'il put trouver des Ouvrages d'Helynaud. La pièce la plus considérable de ce Recueil est *le Poëme de la mort.*

Hugues de Bercy appelé par sobriquet *Guyot de Provins*, contemporain de Helynaud, est le plus agréable de nos vieux Rimeurs. Il composa la *Bible Guyot*. C'est une Satyre sanglante contre toutes les conditions de son siècle. Il l'appelle *Bible*, parce que selon lui elle ne contenoit que des vérités. *Malheur*, dit Mr. Maffieu, *à tout Ecclésiastique, & à tout*

tout Moine qui lui donne prise. Cet homme cependant si peu indulgent pour le Clergé étoit plus que probable Moine lui-même. Il semble le dire dans ces Vers :

*Y a plus de douze ans passé
Qu'en noirs suis draps enveloppé.*

Et c'est ce qui détermine Palquier à l'appeller, gentil Moine. Il y étoit encore autorisé par un autre endroit. Hugues de Bercy nous annonce qu'il avoit demeuré à Cîteaux, à Cluny &c.

On donnera le mois prochain la suite de ce précis.

II. Jean-Louis Brandmuller, Imprimeur & Marchand Libraire à Bâle, donne actuellement par Souscription: *Le Dictionnaire des Cas de Conscience, décidés suivant les principes de la Morale, les usages de la discipline Ecclésiastique, l'autorité des Conciles & des Canonistes, & la Jurisprudence du Royaume.* Par feus M^{rs}. DE LAMET & FROMAGEAU, Docteurs de la Maison & Société de Sorbonne, *En deux Volumes in folio.*

A V I S sur cette nouvelle Edition.

ON ne juge pas nécessaire de faire ici une description de l'utilité de cet Ouvrage, qui est assez connu aux Ecclésiastiques & Jurisconsultes de France, & qui est d'autant plus recommandable dans cette Edition, qu'on se la peut procurer à un prix fort au-dessous de ce qu'il a été vendu autrefois; & dont on pourra se convaincre par les conditions suivantes:

Cet Ouvrage sera imprimé sur du papier blanc & colé: On n'omettra rien non plus pour l'exactitude de la correction, & pour la propreté de l'Édition.

Le

des Princes Ec. Juin 1740. 401

Le prix de la Soufcription est de dix-huit livres de France, au cours de ce jour, dont on payera la moitié en acceptant la Soufcription, & l'autre en recevant tout l'Ouvrage; ce qui se fera au mois de Juin de l'année courante.

On pourra soufcrire chez les Marchands Libraires dans les Villes principales de l'Europe, & ainfi chez le Sr. Chevalier, Imprimeur de ce Journal.

On avertit auffi, qu'on a fait une nouvelle impression du Dictionnaire des Cas de Conscience, par Mr. Pontas en 3. vol. in fol.; duquel celui-ci est une continuation, dont les Cas ne se trouvent pas dans celui de Mr. Pontas; ceux qui souhaitent se procurer un Ouvrage si utile, pourront avoir les cinq Volumes à quarante-huit livres.

III. Le *Sel* est le mot de la dernière Enigme. Voici un nouveau Logogryphe.

LOGOGRYPHE,

QUoiqu'Egyptien d'extraction,
Je dois à la Grece mon nom.
Des Saints m'ont donné l'existence:
Et j'en produis en abondance.
Je me suis vu d'abord réduit
Dedans un très-petit circuit:
Je n'occupois pour lors qu'un coin de ce bas monde;
Mais on m'a dilaté jusqu'au delà de l'onde.
L'indigence & la pauvreté
M'assaillissoient de tout côté:
Grace à des vertus très-puissantes,
A present j'ai beaucoup de rentes.
Ceux à qui je laisse ces biens,
Se sont garottés de trois liens:
Ils les possèdent sans partage,
Et leurs liens sont sans esclavage. L'EUR

La Clef du Cabinet

Leur joug n'est pas un joug fâcheux ;
Sa fin est un état heureux.

Je suis en un mot une Biere,
Où l'on voit des morts en priere.

Neuf Lettres font mon nom, desquelles choisissez

1. & 7. 8. 9. c'est ce que vous aimez :

C'est le cher nom d'une femelle,
Helas ! Que feriez-vous sans elle ?
Vous lui devez, mon cher Lecteur,
Rendre grace d'un grand bonheur.

4. 5. on voit chez moi du vuide ;
Dans un jeu souvent je préside ;
J'y suis quelquefois cependant
Un pauvre simple sousservant.

1. 2. 3. 6. 8. 9. ma structure est menue :

Je n'étois autrefois aucunement connue.

Dedans mon petit continent,
Si l'on m'y tient en mouvement,
Je guide celui qui me porte,
Sans pourtant lui servir d'escorte.

4. 5. 6. 8. & 7. quand vient la fin du jour,
On me voit tout brillant dans un vaste contour.

Quoique petit en apparence,
J'ai beaucoup de circonference.

1. 4. 8. 5. anciennement,
Dès lors qu'on parloit d'armement,
On se fioit sur mon courage,
Mais on m'a fait plier bagage.

Car à present par tout l'on tient
Que Je suis en mon tout un rien :
Ainsi, Lecteur, d'un rang suprême
Je suis tombé dans son extrême.

PAPETTERIE A VENDRE.

UNe grande & belle Papetterie, Maisons, Maisonnettes, Jardins, & Aisances en dépendans, située à Zeningen, Village qui est sur le chemin de Luxembourg à Treves, à deux petites lieues de cette Ville, bâtie & construite depuis environ vingt ans.

Ceux qui auront envie de ladite Papetterie, Maisons, Maisonnettes, Jardins & Aisances en dépendans, pourront s'adresser au Sr. Chevalier, Imprimeur de Sa Maj. Imp. & Cath. & Marchand Libraire à Luxembourg; lequel pour la rendre franche & libre, & par conséquent plus vendable, vient de rembourser toutes les Rentes foncières & autres généralement, dont elle étoit chargée, tant à Mrs. Felz & Rapedius, qu'à trois Païsans dudit Village de Zeningen : Ledit Chevalier leur en passera Contract de vente, & leur en fera un bon & juste prix, avec toutes les garanties justes & raisonnables.

IV. Sur la fin de nos derniers mémoires nous promîmes pour les suivans une pièce qui trouvera ici la place ; c'est le Decret de Commission par lequel le Traité de Paix de l'Empereur & de l'Empire avec la France, a été communiqué le 9. Mars dernier à la Diette générale de l'Empire à Ratisbonne. En voici la traduction.

Rien ne peut arriver de plus agréable à Sa Maj. Imp. que d'apprendre que les Electeurs, Princes & Etats reconnoissent & apprécient, comme ils doivent, les soins infatigables de sa sollicitude paternelle pour le repos & le bien être de l'Empire. Ainsi, après avoir communiqué à la Diette les Préliminaires

rés de la Paix, arrêtés avec la France le 3. Octobre 1735., Elle a vu avec bien de la satisfaction, par l'avis des trois Colleges du 18., & dicté le 19. Mai 1736., que non seulement l'Empire y avoit donné son consentement, mais qu'il avoit aussi témoigné sa reconnoissance, tant à Sa Maj. pour la prévoyance avec laquelle elle a procédé dans cet ouvrage salutaire, qu'au Duc de Lorraine pour la généreuse résolution qu'il a prise à cette occasion, & que de plus tout l'Empire, sans préjudice pourtant ni conséquence pour les droits de la Diette, par un nouvel effet de sa confiance en Sa Maj., lui avoit accordé l'Autorité & le Plein-pouvoir nécessaires pour conclure la dite Paix dans les formes jusqu'à la Ratification, au nom & de la part de tout l'Empire, & conformément à sa Constitution intérieure, & au contenu desdits Préliminaires.

Sa Majesté Impériale étant d'ailleurs très-éloignée d'empieter sur les droits des Etats, & moins encore sur celui de donner leur suffrage dans les Négociations de Paix, & se piquant au contraire tant dans cette occasion que dans toute autre, de dissiper les soupçons ou inquiétudes, que quelques autres ont, peut-être, tenté de faire naître; Elle se fait un devoir surrogatoire, de donner à l'Empire les assurances les plus fortes qu'il puisse souhaiter, & les donne, réitere & confirme par ce present Decret, que dans tout le cours de cette longue & pénible Négociation de Paix, il ne lui est jamais venu dans l'esprit de préjudicier en quoi que ce soit audit Droit de Suffrage, mais qu'au contraire son intention a été & sera toujours, qu'il soit conservé & maintenu en son entier, tant pour le present que pour l'avenir.

Sa Maj. Imp. n'a pas moins de déplaisir de n'avoir pu communiquer à l'Empire l'entier ouvrage de la Paix, aussi-tôt qu'elle l'auroit souhaité.

Comme il n'étoit pas moins de l'intérêt de S. M. & de sa Maison Archiducale, que de celui de l'Empire, d'accélérer cet Ouvrage, autant que les circonstances le permettoient, on ne sauroit former aucun soupçon raisonnable, que cette affaire ait trainé sans raison, ou qu'on y ait négligé quelque chose.

La Cour de France a fait pareillement de son côté tout ce qui dépendoit d'elle, pour accélérer la conclusion de cet Ouvrage, & les efforts qu'on a fait de part & d'autre à cet effet, ont eu une si heureuse réussite, que non seulement on jouït en toute sûreté, depuis bien du tems, des heureux fruits de la Paix, mais qu'il y a deux ans que le Projet du Traité formel & définitif a été conclu & couché par écrit.

Mais l'accession de plusieurs Puissances, en partie très-éloignées, étant nécessaire pour affermir davantage la tranquillité générale, Sa Maj. Imp. a cru, qu'il n'étoit pas convenable de communiquer à la Diète un Ouvrage, qui sans cette accession auroit été entièrement imparfait; de crainte de donner lieu de soupçonner à l'Empire, de même qu'aux Puissances, qui pour avoir été impliquées dans la Guerre, devoient aussi avoir part à la Paix, qu'on méprisoit leur accession & qu'on n'en faisoit aucun cas. Ainsi ce délai ne doit être regardé, que comme l'effet des égards de Sa Maj. Imp. tant pour l'Empire que pour les Puissances susdites. On peut du reste, en jettant seulement un coup d'œil sur toutes les circonstances, se représenter & le tems qu'il a fallu, & les peines qu'on a dû prendre pour effectuer ces accessions. Les difficultez qui s'y oppoient étoient également grandes & nombreuses. Cependant on les a surmontées, autant qu'il étoit nécessaire pour donner à la tranquillité générale déjà rétablie par le consentement de l'Empire aux Préliminaires, toute la solidité &

consistance qu'on pouvoit souhaiter.

Le dernier échange des Ratifications pour la confirmation de ce grand ouvrage s'étant faite, avant que la Diète eut repris ses délibérations, les conjonctures où chacun sçait que Sa Maj. Imp. s'est trouvée, ne l'ont pas empêché de prendre sans aucun délai ultérieur, la résolution de communiquer le plutôt qu'il lui seroit possible, toute la Négociation à l'Empire, ce qu'elle fait par le présent Decret, en lui remettant copie de tout ce qui a été arrêté & conclu.

Le contenu du Traité définitif, signé à Vienne le 18. Novembre 1738., manifeste clairement les vûes salutaires des Puissances Contractantes, & qu'on s'est efforcé de se conformer dans tous les points à l'avis de l'Empire, dont il a été parlé au commencement. On voit de même par le préambule du même Traité que pour affermir davantage la tranquillité générale, les Puissances contractantes souhaitent ardemment, que plusieurs autres prennent part à ce qui peut tendre à ce but, afin qu'il ne reste plus aucun sujet de soupçon ou d'inquiétude. Les mêmes vûes se confirment par le premier Article du Traité, qui doit en même-tems convaincre un chacun, que le rétablissement de la bonne intelligence avec la France, sur un pied beaucoup plus ferme qu'elle n'a jamais été, ne tend à porter préjudice à personne, & qu'au contraire son véritable but est, de concourir à tout ce qu'un chacun se doit faire un devoir de souhaiter, pour l'avantage de l'Empire & de toute la Chrétienté.

Les Conventions du 11. Avril & du 28. Août 1736., qui sont inserées dans le quatrième Article du Traité définitif, & le seizième Article du même Traité, remplissent entièrement le but de ce dont Sa Maj. Imp. avoit été requise par le susdit avis de l'Em.

L'Empire, concernant les Duchez de Lorraine & de Bar. On s'est même évertué de conserver les propres termes de cet avis. Et comme d'un côté la bonne foi ne permettoit pas de retirer ou borner ce qui avoit été nommément accordé, d'un autre côté la France n'a fait aucune difficulté de renoncer de la manière la plus forte, à toute sorte de révisions, ainsi qu'à ce qui pourroit en avoir le moindre air. Il est vrai que les opérations des Commissaires assemblés à Nancy ne sont pas encore finies; mais on a déjà arrêté le plan, selon lequel elles doivent être continuées & réglées, & à cette occasion la France s'est solennellement engagée de donner une entière satisfaction aux Etats de l'Empire, qui sont enclavés dans les siens, ou qui y confinent, & de renouveler avec eux toutes les Conventions qu'ils ont contractées avec la Maison de Lorraine: de sorte qu'il ne reste plus à présent qu'à mesurer & à estimer ce qu'on jugera à propos d'échanger de part & d'autre; ce qui, comme on le conçoit aisément, n'est pas un petit ouvrage.

Le sixième Article pourroit d'une manière satisfaisante à l'honneur & à la dignité des Puissances, qui ont eu une part immédiate aux affaires de Pologne.

Dans le septième on a pris les mesures nécessaires pour empêcher que la tranquillité d'Italie ne soit troublée à l'occasion de ce qui reste encore à finir à l'amiable, ni sous quelque autre prétexte. Le neuvième Article tend aussi à la même fin.

On n'a rien négligé dans le huitième, pour maintenir en leur entier les droits de l'Empereur & de l'Empire sur les Fiefs d'Italie.

Le dixième est entièrement conforme à l'avis de l'Empire du 11 Janvier 1732., & quant aux autres Articles, en les comparant avec ce qui a été stipulé

Et réservé dans le Traité de Riswick & de Baadén, on aura lieu d'être convaincu qu'on a procédé à cet égard, non-seulement avec autant, mais encore avec plus de précaution & de prévoyance, que dans ces deux Traitez, afin de prévenir jusqu'au moindre sujet de broüillerie ou mesintelligence. En conséquence Sa Maj. Imp. se flatte, que ce qui n'a rencontré aucun délai après la Paix de Baaden, ne sera pas non plus à présent sujet à aucunes difficultés, mais qu'au contraire l'Empire ratifiera sans hésiter ce qui a été conclu, & que tous les Electeurs, Princes & Etats qui s'interessent pour la tranquillité & le bien-être de la Patrie, reconnoîtront d'eux-mêmes combien il importe d'accélérer leurs délibérations sur un Ouvrage de cette importance, & de prendre une résolution convenable à leur sollicitude & attention infatigables.

Prix proposé par l'Academie Royale des Sciences
pour l'année 1742.

Feu Mr. Rouillé de Meslay, ancien Conseiller au Parlement de Paris, ayant conçu le noble dessein de contribuer au progrès des Sciences & à l'utilité que le Public en pouvoit retirer, a legué à l'Academie Royale des Sciences un fonds pour deux Prix, qui seront distribués à ceux, qui, au jugement de cette Compagnie, auront le mieux réussi sur deux différentes sortes de Sujets, qu'il a indiqués dans son Testament, & dont il a donné des exemples.

Les Sujets du premier Prix regardent le Systéme général du Monde & l'Astronomie Physique.

Ce Prix devoit être de 2000. livres, aux termes du Testament, & se distribuer tous les ans : Mais la diminution des Rentes a obligé de ne le donner

donner que tous les deux ans, afin de le rendre plus considerable, & il sera de 2500. livres.

Les Sujets du second Prix regardent la Navigation & le Commerce.

Il ne se donnera que tous les deux ans, & sera de 2000. livres.

Parmi les excellentes Pièces qui nous ont été envoyées pour le Prix de 1740. sur la Cause Physique du Flux & Reflux de la Mer, il s'en est trouvé quatre entre lesquelles l'Academie n'ayant pû établir de raison de préférence, tant par rapport au même fond de système, qu'à de systèmes différens, elle s'est déterminée à les couronner toutes quatre en égale part; & elle espere marquer par là de plus en plus la parfaite neutralité dans ses jugemens. Ces quatre Pièces, selon l'ordre de leur reception, ou de leur N^{o.}, & sans autre distinction, sont,

N^{o.} 7., qui a pour devise, *Hinc deprimor, erigor illinc*, dont on ignore l'Auteur.

N^{o.} 8., qui a pour devise, *Deus nobis hac otia facit*, dont l'Auteur ne s'est pas déclaré.

N^{o.} 11., qui a pour devise: *Opinionum commenta delet dies, natura judicija confirmat*, dont l'Auteur est Mr. Mac Laurin, Professeur de Mathématique à Edimbourg, & Secretaire de la Société des Sciences de cette Ville.

Et N^{o.} 20., qui a pour devise, *Cur nunc declivè nudantur littora ponto &c.*, & dont l'Auteur est Mr. Euler, Professeur de Mathématique à Petersbourg.

L'Académie propose pour le sujet du Prix de l'année 1742. l'Explication Physique de l'attraction reciproque de l'Aiman avec le Fer, la Direction de l'Aiguille aimantée vers le Nord, sa Déclinaison & son Inclinaison.

Les Sçavans de toutes les Nations sont invités à

travailler sur ce sujet, & même les Associés Etrangers de l'Académie. Elle s'est fait la Loi d'exclure les Académiciens regnicoles de prétendre aux Prix.

Ceux qui composeront, sont invités à écrire en François, ou en Latin, mais sans aucune obligation: Ils pourront écrire en telle Langue qu'ils voudront, & l'Académie fera traduire leurs Ouvrages.

On les prie que leurs Ecrits soient fort lisibles, sur-tout quand il y aura des Calculs d'Algebre.

Ils ne mettront point leur nom à leurs Ouvrages, mais seulement une Sentence ou Devise. Ils pourront, s'ils veulent, attacher à leur Ecrit un Billet séparé & cacheté par eux, où seront avec cette même Sentence leur nom, leurs qualités & leur adresse, & ce Billet ne sera ouvert par l'Académie, qu'en cas que la Piece ait remporté le Prix.

Ceux qui travailleront pour le Prix, adresseront leurs Ouvrages à Paris au Secretaire perpétuel de l'Académie, ou les lui feront remettre entre les mains. Dans ce second cas le Secretaire en donnera en même tems à celui qui les lui aura remis, son recepislé, où sera marquée la Sentence de l'Ouvrage & son numero, selon l'ordre ou le tems dans lequel il aura été reçu.

Les Ouvrages ne seront reçus que jusqu'au premier Septembre 1741.

L'Académie à son Assemblée publique d'après Pâques 1742. proclamera la Piece qui aura ce Prix.

S'il y a un Recepislé du Secretaire, le Trésorier de l'Académie délivrera la somme du Prix à celui qui lui rapportera ce Recepislé. Il n'y aura à cela nulle autre formalité.

S'il n'y a pas de Recepislé du Secretaire, le Trésorier ne délivrera le Prix qu'à l'Auteur même, qui

des Princes Ec. Juin 1740. 411
qui se fera connoître, ou au Porteur d'une Procura-
tion de la part.

A R T I C L E II.

*Qui contient ce qui s'est passé de plus considéra-
ble en ITALIE, depuis le mois dernier.*

I. **R**ome. Le Conclave étoit au commencement de Mai fort nombreux, tous les Cardinaux ultramontains & autres attendus en cette Capitale, s'y étoient rendus. Jusqu'à leur arrivée les Scrutins ont continué, mais d'une manière à faire remarquer qu'on ne précipiteroit rien, & qu'on ne passeroit pas à l'élection d'un Pape avant que tous les membres du Sacré College qui devoient y assister, n'y concourussent par leurs Suffrages : on en compte cinquante-trois ; & comme il faut deux tiers de voix pour arriver à cette suprême Dignité de l'Eglise, il en faudra 36. à celui que la Providence y appelle. Les Cardinaux Spinola, Maffei & Ruso ont été sur les rangs depuis ce qu'on en a dit. Le premier a eu 26. voix, même avant l'arrivée de tous les Cardinaux ; cependant l'on n'en a pas conclu pour son élévation, quoique les Têtes couronnées n'ayent point donné d'exclusion à cette Eminence, ni à aucune autre.

Les Cardinaux Impériaux, François & Espagnols paroissent assez unis, & se présenteront vraisemblablement au choix d'un Souverain Pontife qui ne se fera qu'en vûë de donner à tous un Pere commun, & à la République Chrétienne un Chef qui la gouverne avec prudence & avec sainteté ; ce qui jusqu'ici semble être le but des trois partis qui sont au Conclave, & formés des Créatures de
Clement

Clement XI. à la tête desquels est le Cardinal Albani, Camerlingue; de celles de Benoît XIII. & de celles de Clement XII.

II. Outre les affaires de l'Élection qui occupent les Cardinaux, ils délibèrent sur la nécessité pressante de rétablir les Finances de la Chambre Apostolique, car elles sont dans un état qui mérite son attention. Le 16. Avril Leurs Eminences ont porté un Decret en conséquence, par lequel les revenus de tous les Bénéfices vacans seront affectés dorénavant à la Chambre Apostolique. Deux autres Decrets du Sacré College ont suivi celui-ci; l'un porte que le Pape ne pourra élever à la Dignité de son Auditeur celui qui l'a servi en la même qualité étant Cardinal: L'autre regarde l'habillement des Abbés Ecclésiastiques & Séculiers.

III. Le 20. au soir le Prince & la Princesse de Craon arrivèrent de Florence à Rome, où le Primat de Lorraine, leur second fils, étoit venu le matin. L. A. rencontrèrent à une lieue de la Ville la Duchesse de San-Gemini, la Princesse de Santa-Croce, le Comte de Thum, & le Comte de Spada qui étoient allés à leur rencontre, & qui les conduisirent au Palais du Champ de Mars où elles descendirent. Le lendemain la plupart des Seigneurs Florentins qui sont en cette Capitale allèrent les complimenter sur leur heureuse arrivée. Le 18. le Prince de Craon eut un entretien au Tour avec le Cardinal d'Alsace, & la Princesse son Epouse avec le Cardinal de Rohan qui avoit obtenu la permission des Cardinaux Chefs d'Ordres de se rendre à cet effet au *Belvedere*. L'on présume que Mr. le Prince de Craon est venu à Rome pour recevoir les marques de l'Ordre de la Toison d'or des mains du Prince de Santa-Croce.

Le 14. le Prince de Borghese reçut un Courier
de

de Madrid qui lui apporta un Diplôme du Roi d'Espagne, par lequel ce Monarque le déclare Grand d'Espagne de la première Classe.

IV. Un Armateur Espagnol ayant conduit à *Civitta Vecchia* un Bâtiment Anglois qu'il a pris sous le Canon de cette Place, la Sacrée Consulte en fit d'abord sequester la charge, pour avoir le tems d'examiner si cette prise ne s'est pas faite contre les loix de la Neutralité, & le Droit des Gens. Une Congrégation de Cardinaux fut d'abord établie à cet effet, laquelle envoya Mr. Glarelli sur les lieux avec un Juge & un Notaire Criminel, pour en dresser un Procès Verbal. Ce Prélat est revenu le même jour à Rome, mais on ne publie pas encore la résolution qui peut avoir été prise sur son rapport. En attendant, le Sacré College a reçu Lettre du Consul Anglois à Livourne qui menace les Sujets de l'État Ecclésiastique du ressentiment de la Nation, si ce Bâtiment est déclaré de bonne prise. Cette petite affaire a déjà eu des suites, car on apprend qu'une Fregate Angloise a pris & conduit à Livourne un Bâtiment chargé de grains appartenant à l'un des Fermiers de la Chambre Apostolique.

V. *Naples*. On leve actuellement un Regiment Corse pour le service du Roi. Le Colonel Fabiani le forme, & y employe les Officiers de cette Nation que le Marquis de Maillebois a fait sortir de l'Isle, & qui se sont réfugiés dans le Royaume. Il n'a point beaucoup de peine de trouver le monde dont il a besoin; il s'en présente tous les jours; & l'on croit s'apercevoir que ce Regiment sera complet avant celui que leve Mr. de Maillebois dans l'Isle de Corse, parce qu'il n'y aura aucun Saldat forcé, au lieu qu'il s'en trouvera beaucoup dans celui-là. Par là S. M. aura quatre Régimens

Etrangers ; ſçavoir , celui de Hainaut , un d'Albanois , un d'Irlandois , & celui de Corſes.

On exécute auſſi tout ce qui a été projeté pour la bonne Police , le redreſſement des Finances , faire fleurir le Commerce , & enfin pour un bon Gouvernement. Entr'autres choſes , on a recommencé à travailler au Môle du Port de Naples , à la tête duquel on conſtruit une Tour pour y placer une Lanterne ; quatre grandes Tartanes ſont occupées à en tirer la vaſe , afin de lui donner par tout une égale profondeur : On forme des Eleves dans la connoiſſance des mers , à cauſe des Traités de Commerce qui ſe négocient avec diverſes Puiffances , & ſur-tout avec la Porte-Ottomane ; & les Juifs profitans de l'Édit publié en leur faveur , viennent pour ſ'établir dans les deux Royaumes , mais pas encore en grand nombre.

VI. Un aſſaſſinat commis par le premier Capitaine & l'Aide de Camp Major du Regiment Irlandois qui eſt au ſervice du Roi , fait grand bruit à Naples : Il a été commis en la perſonne de leur Colonel , Mr. Jean Odda , Officier d'un mérite diſtingué , qui retournant le 24. Mars dernier vers le ſoir de l'Hôtel du Duc de Charni , en fut attaqué , & malheureusement tué d'un coup de piſtolet. Les aſſaſſins ſe retirèrent dans l'Egliſe du Mont Calvaire , où peu après on les chargea de fers par ordre de la Cour , & d'abord l'on établit une Junte pour examiner ſ'ils doivent jouir de l'Immunité Eccléſiaſtique. Cette Junte a fait depuis ſon rapport au Roi , qu'elle a décidé que le crime des Officiers qui ont tué le Colonel Odda , étoit un aſſaſſinat des plus énormes , & que par conféquent ne devans pas jouir de l'Immunité Eccléſiaſtique , il falloit les tirer de l'endroit où ils ſe ſont réfugiés , ce qui a été exécuté. Les priſonniers avoient

avoient tâché de faire passer l'assassinat pour une rencontre, en déclarant qu'un d'eux s'étoit battu à l'épée avec le Colonel Odda, & qu'en ayant été déarmé, l'autre tira sur lui le coup de pistolet dont il mourut sur le champ. Plusieurs Officiers du même Corps, outre les assassins, ont tremé dans leur crime, d'où l'on a jugé nécessaire d'en arrêter la plupart, & de les mettre dans les prisons du Château neuf.

VII. *Toscane.* Il y a actuellement dans les mers de cet Etat six Armateurs Catalans qui donnent beaucoup d'inquiétude aux Bâtimens Anglois, & en interrompent la navigation jusques dans le Port de *Livourne*; de là les Marchands de cette Nation ont pris sujet de faire équiper une Fregate pour leur donner la chasse. Cette Fregate s'est même déjà mise aux trousses de quelques uns, mais sans avoir pû les atteindre. Le Consul Espagnol trouvant en cela la démarche de la Nation Angloise contraire au reglement de la Neutralité, en a porté ses plaintes au Gouvernement.

Le Conseil de Régence a commencé à donner à ferme les Factories de la Maison de Medicis. Chacun veut y avoir part; ce qui dénote que ce projet réussira mieux que la vente qu'on commença il y a deux ans. Le Duc d'Elbeuf doit être parti actuellement pour se rendre en Lorraine.

VIII. *Milan.* Les difficultés qui jusqu'ici ont retardé le reglement des limites de cet Etat, étant à present entièrement levées, les Commissaires Impériaux sont partis pour *Vigevano* conjointement avec ceux du Roi de Sardaigne, il est ainsi à présumer qu'ils auront déjà commencé de procéder à cette opération. On continue dans cet Etat à remplir les Magazins pour les Troupes Impériales qu'on y attend.

Toutes les Lettres de *Turin* qu'on reçoit à *Milan*, ne font mention que du bon état dans lequel le Roi de Sardaigne fait mettre & ses Troupes & les Places frontieres.

IX. *Modene*. Le Duc dont l'attention principale est de rendre ses Sujets heureux, vient de permettre l'érection d'une Compagnie composée de plusieurs Marchands, tant de son Pays qu'étrangers, & lui accorde de grands Privileges. Le but de cette Compagnie est de faire travailler aux mines de Souffre, de Vitriol, de Cuivre, & de Fer qui sont dans cet Etat.

Déjà les voitures d'Allemagne qui passoient ci-devant par *Ferrare* prennent la route du Modenois depuis que S. A. S. fait faire dans les montagnes le grand chemin qui va de *Modene* à *Carrare* & à *Massa*.

X. *Venise*. Le Commerce avec l'Allemagne est enfin rétabli, & la quarantaine qu'étoient obligés de faire les passagers qui en venoient, est supprimée depuis le 20. Avril, que le Magistrat de la Santé fit publier une Ordonnance à ce sujet. Quant aux personnes & aux Marchandises qui viennent de *Hongrie*, de *Servie* & de *Transilvanie*, on les obligera encore à une quarantaine de quelques jours, à moins qu'il ne paroisse qu'ils l'ont déjà faite ailleurs.

On a trouvé le moyen de terminer les differends que la République avoit avec la Cour de *Turin*; mais il s'en est élevé d'autres depuis peu avec celle de *Naples* à l'occasion de quelques nouveaux entollemens qu'un Seigneur a entrepris de faire pour le service du Roi des deux Siciles dans la Dalmatie Venitienne & dans les Isles de *Cefalonie* & de *Zantes*.

Le Prince de *Campo Florido* qui a résidé au
prée

près de la République avec caractère d'Ambassadeur d'Espagne, va relever à Paris le Marquis de La Mina, en qualité d'Envoyé Extraordinaire & Plénipotentiaire du Roi Catholique, ce Ministre ayant eu sur la fin de Mars son audience de congé du Doge & du Sénat, & reçu le présent ordinaire d'une chaîne d'or du prix de 3000. Ducats.

On croit prochain le départ du Prince Royal de Pologne & Electoral de Saxe pour Vienne : Il a vu ce qu'il y a de remarquable en cette Ville, & en a sur-tout admiré le magnifique Arsenal. Lorsque S. A. R. s'y rendit, on la conduisit dans une Felouque entièrement dorée, & dont les Rameurs étoient en Livrée très-riche avec des galons sur toutes les coutures; on lui servit à son arrivée une magnifique collation. Ensuite on fit construire une Galere toute entiere en sa presence. Elle y vit jeter de grosses pieces d'Artillerie en fonte, former un cable d'une grosseur extraordinaire, & fondre un des plus gros ancres. On lui fit voir aussi vingt Vaisseaux de guerre presque achevés, deux Fregates, huit Galeres qui n'avoient pas encore été lancées à l'eau, deux pièces d'Artillerie de bronze de gros calibre, & tout le reste de l'attirail de la Flotte & de l'Armée de terre.

XI. *Genes.* On compte dans ces mers jusqu'à douze Armateurs de Majorque, qui, comme les Armateurs Catalans dont on a dit un mot, font beaucoup de tort au Commerce des Anglois. Deux de ces Bâtimens ayant conduit le 18. Mars dans ce Port deux prises Angloises, l'une chargée de draps & autres marchandises de prix, & l'autre d'effets moins estimés, en ont vendu la cargaison avec les Bâtimens; & depuis ils ont remis en mer pour continuer à croiser sur les Navires de la même Nation, dont ils jettent tellement les Equipages
dans

dans l'épouvante, qu'ils ne navigent & n'osent naviger qu'en nombre, & sous l'escorte de Vaisseaux de guerre. Il ne faut ainsi (& c'est ce qui est assez à remarquer) que quelques Aimateurs Espagnols pour intimider une Nation, qui jusqu'ici n'en a voulu connoître aucune supérieure à elle pour la Mer.

C'est au sujet des Recrûs que la République ne veut pas permettre au Roi des deux Siciles de lever dans l'Isle de Corse, que sont survenus les différends dont on a fait mention ailleurs *; la levée du Regiment Corse pour S. M. Napolitaine, n'en continué cependant pas moins pour cela, ainsi que nous l'avons déjà avancé. Le Marquis Fogliani, Envoyé de ce Monarque, en prend sujet de se retirer, sans avoir été encore à l'audience du Doge; il va résider avec le même caractère auprès des États Généraux des Provinces Unies des Pays-Bas. Ces broüilleries subsistent, & aucune Puissance ne paroît se piéter pour les conduire à une fin.

XII. Le secret est encore gardé sur le nouveau Règlement que la France propose de faire par rapport à l'Isle de Corse. On sçait néanmoins qu'il consiste en plusieurs articles dont la plupart ont été approuvés, & l'on a fait des remarques sur les autres qui ont été envoyés au Ministre de la République auprès du Roi Très-Christien pour être communiqués au Cardinal de Fleuri. On sçait aussi que non-obstant les mesures concertées par le Marquis de Maillebois commandant les Troupes Françaises en Corse, & le Marquis de Mari qui y fait les fonctions de Commissaire de la République, la tranquillité n'y est pas rétablie au point qu'on pourroit bien se l'être persuadé, & les esprits sont peu disposés

* Voyez le dernier Journal, pag. 350.

disposés à rentrer sous l'obéissance de la Régence Genoïse: Car dans toutes les Provinces il reste un nombre de mécontents cachés, & dans celles qui sont les plus éloignées des quartiers des François, il y en a encore beaucoup qui n'ont pas mis les armes bas, ou les ont repris. A *Fiumorbo* on en compte un grand nombre; ils ont à leur tête le neveu du Seigneur Théodore qui parcourt avec eux les montagnes de *Conca* & de *St. Boniface*. Mais on se flatte de les réduire, ou de les extirper dans la bonne saison, le Marquis de Maillebois se disposant à marcher de ce côté-là avec un gros Détachement de ses Troupes.

A R T I C L E I I I.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considérable en ESPAGNE, & en PORTUGAL, depuis le mois dernier.

I. **E***spagne.* Dans les circonstances présentes de la guerre, la Cour a jugé nécessaire de rendre un Decret pour la levée d'une Capitation sur tous les Sujets de la Monarchie, afin que les sommes pour continuer la guerre se trouvent sans cesse dans la caisse Royale. C'étoit là un arrangement à prendre encore avant de commencer les véritables opérations, sur lesquelles un chacun jette les yeux, & qui doivent débiter par le Siege de *Port-Mahon*, y ayant déjà jusqu'à seize mille hommes qu'on a fait passer à cet effet dans l'Isle de *Majorque*, malgré la vigilance des Navires qui forment l'Escadre Angloïse commandée par le Vice-Amiral *Haddock*, & qui de tems en tems vient croiser jusqu'à la vûe du Port de *Barcelonne* pour observer les convois

convois qui en sortent. A cette occasion l'on prend garde de ne faire mettre les Bâtimens à la voile qu'avec un vent forcé qui les conduit en peu de tems à *Majorque*.

II. Il est vraisemblable que le Duc de Montemar commandera en chef l'expédition de l'Isle de *Minorque*; & le Duc d'Ormond qui est actuellement à Madrid, celle de *Galice*, où il se forme aussi une Armée. Ces deux Seigneurs & le Lord Marshall ont ensemble de fréquentes conférences; mais ce n'est que par conjecture qu'on parle du sujet qui y donne lieu: Car il est à pénétrer si effectivement l'on pense quant à présent à faire la guerre autrement qu'elle ne s'est faite jusqu'ici contre les Anglois, puisqu'il paroît qu'on ne trouve pas si mal son compte dans l'enlèvement qui continue avec un succès incroyable, des Vaisseaux & Bâtimens de leur Nation, pour attendre qu'on voye plus clair dans les affaires; & si la médiation de la France, dont le Ministre ne cesse de fréquenter ceux du Roi, & l'entremise de quelques autres Puissances pour terminer cette guerre, ou empêcher qu'elle ne devienne générale, ne produiront pas bientôt quelque effet.

Ce qui d'ailleurs peut être avancé ici, c'est que toutes les Troupes sont en mouvement; les unes prêtes à aller occuper le Camp qui leur a été tracé en *Galice*, d'autres cantonnans encore aux environs de *Barcelonne* en attendant l'ordre de s'embarquer; pour suivre dans l'Isle de *Majorque* celles qui y sont déjà; & toutes ces Troupes se trouvent complètes & en tres-bon état, sur-tout la Cavalerie, qui ne cede en beauté à aucune autre de l'Europe par rapport aux hommes & aux chevaux.

III. Depuis l'expédition des Anglois à *Porto-Bello*, dont on a eu la nouvelle, l'ordre a été envoyé

des Princes &c. Juin 1740. 421

Envoyé à *Cadix* d'en faire partir incessamment un Vaisseau d'avis pour *Cartagene*, & un autre pour *Buenos Ayres*, avec des dépêches & de nouvelles instructions pour les Gouverneurs de ces deux Villes & des autres Places de l'Amérique. On veut que dans ces dépêches il y ait un ordre du Roi de faire le procès aux Commandans & autres Officiers de deux des Forts de *Porto-Bello*, pour s'être rendus avec trop de facilité. Ces deux Navires qui n'ont point tardé de mettre à la voile, furent suivis de l'Escadre qui étoit à *Cadix*, composée de huit Vaisseaux de guerre de 60. à 70. pieces de Canon, de quatre Frigates de 40. à 50. Canons, & de deux Paquebots de 16. Canons, sous les ordres de l'Amiral Pintado, tous très-bien équipés & ayant à bord quantité de provisions & de munitions.

IV. Cette Escadre qui sortit le 29. Mars du Port de *Cadix*, & celle qu'on a équipée au Port de *Ferol* en Galice, & qu'elle a été joindre, sont, suivant toute apparence, destinées pour les Indes Occidentales: Elles forment ensemble vingt trois Navires, qui ont sur leurs bords environ trois mille hommes de débarquement de Troupes réglées; & comme elles doivent être jointes encore par huit Vaisseaux de guerre qui sont en Amérique sous le commandement de Don Blaise de Lesse, on se flatte d'être non-seulement en état d'empêcher les progrès des Anglois dans ces Pays-là, mais d'entreprendre même quelque chose sur eux avant qu'ils aient reçu des secours de l'Europe. Deux Bâtimens qui ont été fretés à *Cadix* mirent aussi le 6. Avril à la voile escortés par une Frigate qui doit les avoir conduit jusques aux Isles Canaries; ils portent encore des provisions & munitions de guerre en Amérique.

On équipe actuellement au même Port sept
E c Vaisseaux

Vaisseaux de guerre; on arme pareillement quelques Fregates & des Brulots, aussi-bien que les Vaisseaux de la Flotille, les effets que ces derniers avoient à bord ayant tous été déchargés; & jamais l'on n'a mis en mer un nombre d'Armateurs pareil à celui qu'on a fait sortir des divers Ports du Royaume pour courir sus aux Vaisseaux & Bâtimens Anglois, le Roi accordant à tous ceux qui se presentent des Lettres de marque pour cela.

V. Ces Bâtimens parcourans toutes les Mers, font continuellement des prises, dont on a la nouvelle & le détail. Le 17. Mars la *Sainte Anne*, Vaisseau appartenant à la Compagnie de *Guipuscoa*, arriva au Port du *Passage*, venant des *Carraques*, & ayant à bord dix mille 263. Fanegas de Cacao, 96. mille 266. livres de Tabac, & 3511. doubles pesos, le tout montant à la valeur de 700. mille écus. Ce Vaisseau étoit parti du Port de la *Guayra* le 16. Janvier dernier. En arrivant aux environs du Canal d'Angleterre, il s'empara d'une Fregate Angloise montée de 36. pieces de Canon, & venant de la *Virginie* avec une charge de 750. tonneaux de Tabac pesans six quintaux chacun. Cette Fregate avec sa charge estimée 70. mille écus, fut conduite par le Vaisseau Espagnol au Port où ce dernier est arrivé. L'Equipage du Navire la *Ste. Anne* rapporta que le *St. Ignace*, appartenant à la même Compagnie de *Guipuscoa*, étoit arrivé le 16. Novembre dernier au Port de la *Guayra*, & que le 26. du même mois il y étoit aussi arrivé une Prise Angloise faite par ce Vaisseau à la hauteur des Isles Canaries, & qu'elle étoit chargée de 117. pipes de vin de Malvoisie. Par le même Bâtimement on apprend encore que trois Vaisseaux de guerre Anglois de 60. à 70. pieces de Canon l'un, ayant paru le 22. Octobre devant le même Port de la *Guayra*, l'avoient battu avec

des Princes &c. Juin 1740. 423

beaucoup de vigueur pendant trois heures, mais que le principal de ces Vaisseaux ayant été fort maltraité par l'Artillerie de la Place, les Anglois furent obligés de se retirer, abandonnans une ancre pesant 46. quintaux.

VI. La Cour fut le 27. Mars très-nombreuse & très-brillante au *Pardo*. La grossesse de la Reine des deux Siciles y fut déclarée publiquement. Le Roi & la Reine reçurent à cette occasion les complimens des Grands, des Ministres d'État, & des Ministres Étrangers. On eut avis ce jour-là que le Vaisseau de Registre *El Mantonzero* étoit arrivé le 11. à *Lagos* en Portugal, avec une bonne charge, étant parti de la *Havane* le 9. Janvier de conserve avec un Vaisseau de guerre. Il a été poursuivi par cinq Vaisseaux Anglois jusques sous le Canon du Fort de cette Place. Sa cargaison doit y avoir été débarquée pour être transportée par terre à *Cadix*, ou avec de petites Barques le long des côtes. Deux Vaisseaux venans de *Buenos-Ayres* très-richeement chargés, entrèrent aussi le 15. Avril dans le Port de *St. Andero* en *Biscaye*: Il y a sur ces Navires six cens mille piéces de huit pour le compte du Roi de France, & deux cens quarante mille pour celui des particuliers François, outre les Cuirs, les Laines, les Drogueries &c. pour le compte des mêmes.

On n'aprend pas que les Anglois aient réussi aux Indes dans aucune autre tentative depuis celle qu'ils ont faite avec succès sur *Porto-Bello*: Mais les avis qu'on a reçus de *Cartagene* portent que leur Flotte avoit paru à la hauteur & aux environs de cette Place, au nombre de treize Vaisseaux de guerre & deux Galliottes à Bombes; ce qui a d'abord donné quelque allarme aux Habitans dans la crainte où ils étoient d'un bombardement; mais ils n'ont pas tant su jet d'appréhender, considéré que la Place est

bien munie de Troupes & de Munitions de guerre ; & que l'Amiral Haddock ne peut faire aucun débarquement considerable.

VII. Sur la fin du mois de Mars on publia un ordre du Roi d'arrêter tous les vagabonds & gens sans aveu dans toute l'étendue du Royaume, depuis 8. jusqu'à 48. ans ; & cet ordre s'exécute avec rigueur. Ceux depuis 8. ans jusqu'à 15. seront employés sur les Vaisseaux de guerre, & les autres dans les Troupes de terre. On croit que cet ordre sera suivi de celui de mettre un *embargo* sur les Bâtimens qui sont dans quelques Ports du Royaume.

VIII. Comme on a fait mention quelquefois des troubles du Royaume de *Maroc*, & des guerres civiles qui ont déchiré ce Royaume depuis treize ans que mourut l'Empereur *Muley-Ismaël* ; on peut annoncer ici qu'ils sont enfin apaisés. *Muley-Abdalach* est remonté sur le Trône, ayant été proclamé universellement dans toute la Monarchie par les peuples & l'Armée des Noirs dont les Chefs sont venus à *Mequinez* lui faire hommage, & l'union est rétablie entre les Habitans de toutes les Provinces. *Muley-Mustardi* & *Muley-Hamet-Benlariba* les freres, & les deux concurrens au Trône, ont été contraints d'abandonner la Patrie, & de se retirer dans les déserts. Le Bacha de *Tezuan* est le seul qui refuse jusqu'à présent de se soumettre au Roi *Muley-Abdalach*. On s'attend que le nouveau Roi enverra dans peu des Ambassadeurs dans quelques Cours de l'Europe pour renouveler les Traités conclus ci-devant avec *Muley-Ismaël* ; car il aime les Européens, & s'applique au commerce.

IX. *Portugal*. Il n'y a aucune apparence de voir sortir cette Couronne de la Neutralité qu'elle a embrassée dans la presente guerre entre l'Espagne

& l'Angleterre : Il semble aussi que ni l'une ni l'autre des deux Puissances belligerantes, ne la sollicite davantage de se déclarer pour un parti. Une telle conjoncture ne lui est que très-profitable, pour son commerce qui augmente tous les jours par l'arrivée dans les mers du Royaume d'une quantité de Vaisseaux Marchands de toute Nation. On en comptoit dans le seul Port de Lisbonne jusqu'à 95. au commencement du mois de Mars, dont plus de moitié étoient Anglois ; car c'est le refuge des Bâtimens de cette Nation, & ils ne sortent du Port pour retourner dans la Grande-Bretagne, ou se rendre aux lieux de leur destination, que sous l'escorte d'un ou de plusieurs Vaisseaux de guerre.

Vingt-sept Navires de la Flotte de *Fernambuc* qui consiste en 40. Vaisseaux, arrivèrent au commencement d'Avril dans le *Tage*, chargée, entre autres effets, de 6000. caisses de Sucre, plusieurs milliers de Cuirs, 3000. arobes de Tabac, 23000. quintaux de Bois du Brésil, 1200. mille cruzades en or &c.

A R T I C L E IV.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en FRANCE, depuis le mois dernier.

I. **Q**uelles que soient les dispositions des Cours de Madrid & de Londres pour commencer de sérieuses opérations, celle-ci continuë à se conduire comme auparavant : Elle persiste dans sa neutralité, en vûë d'empêcher que la guerre ne s'étende davantage en Europe, & de procurer un accommodement entre les Puissances qui sont en

guerre. De grands Projets paroissent sur le tapis tant à *Versailles* qu'à *Vienne* à l'effet de parvenir à ce but, & d'affermir en même-tems la tranquillité publique, en faisant entrer dans la Négociation le grand article de la Pragmatique-Sanction de l'Empereur, auquel on se portera de donner toute la solidité possible.

Il est cependant certain qu'on a équipé beaucoup de Vaisseaux dans les Ports de l'Océan & de la Méditerranée, & que les Flottes qu'on a préparées, sur tout à *Brest* & à *Toulon*, n'attendent depuis le commencement d'Avril que l'ordre de mettre à la voile, une partie des Bâtimens qui les composent, paroissans destinés à se rendre à *Cadix*, dans le dessein, sans doute, de les faire servir d'escorte aux Gallions.

II. Le tour qu'on voit prendre aux affaires a déterminé la Cour à ne pas faire remplacer à celle de Londres le feu Comte de Cambis par un Ministre caractérisé, que l'on croyoit devoir être Mr. le Comte de Lutrec. On y envoie une autre Ambassade composée de Mr. Bussy du Plessis, qui a déjà menagé à Londres les intérêts de la Couronne avant l'Ambassade du Comte de Cambis, & de Mr. de Letang, tous deux employés dans les affaires étrangères. Le dernier menera la négociation que l'autre aura entamée. Ils sont l'un & l'autre très-habiles, & le mérite de Mr. de Letang est déjà connu par ce qu'il a négocié à la Cour de Russie où il fut envoyé lors de l'expiration des derniers troubles de Pologne. Le Marquis de Fenelon, Ambassadeur du Roi en Hollande, retournera aussi à La Haye, pour y soutenir, par une autre négociation, celle de Mr. de Bussy à Londres.

III. Mr. le Baron de Schmerling, ci-devant
Minist.

Ministre Plénipotentiaire de l'Empereur auprès du Roi, partit de Paris le 21. Avril pour retourner à Vienne prendre possession d'une Charge importante dont S. M. I. l'a revêtu. Le Roi lui a fait present quelques jours avant son départ de son portrait enrichi de diamans. On croit que Mr. de Schmerling pourra bien être succédé dans quelque tems par Mr. de Walner, chargé des affaires de la Cour de Vienne à Londres.

IV. Tous les Colonels & autres Officiers des Troupes du Roi sont allés joindre leurs Régimens, ensuite d'un ordre qu'ils en avoient reçu, pour le trouver aux revûes des Directeurs & Inspecteurs Généraux qu'ils vont faire dans l'étendue de leurs départemens. Les Brigadiers Colonels seront tenus de demeurer un mois à leurs Garnisons, à compter du jour de la revûe; les Colonels anciens, deux mois, à compter du même jour; & les nouveaux Colonels, trois mois, à compter aussi du jour de la revûe de l'Inspecteur. Mr. de Breteuil a fait ce nouveau Reglement dans le courant du mois d'Avril.

V. Le Roi donna au commencement d'Avril le Gouvernement de la Citadelle de Valenciennes au Chevalier de Tretz, Brigadier de ses Armées; la Compagnie des Gendarmes Ecossois, vacante par la promotion du Marquis de Pontchartrain au grade de Marechal de Camp, au Comte de Fau-doas, Lieutenant des Chevaux-Legers de la Reine; Au Comte de Brionne, le Gouvernement d'Anjou, dont le Prince de Lambesc son pere s'est démis: A Mr. du Vivier, Lieutenant Colonel du Regiment de Picardie, la Lieutenance de Roi de la Citadelle de Belançon, vacante par la Mort de Mr. de St. Girac: A Mr. d'Oumesson d'Amboise Maître des Requêtes, la survivance de la Charge d'Inten-

d'Intendant des Finances, dont Mr. son Pere, Conseiller d'Etat ordinaire, est revêtu : Et à Mr. de Baudry, Intendant des Finances, la Charge de Conseiller d'Etat, à la place de feu Mr. de la Briffe, Intendant de Bourgogne. Le Roi disposa dans le même mois de tous les Emplois qui vaquoient dans la Gendarmerie, de même que du Gouvernement du *Pont de l'Arche* que le Comte de Saujon a obtenu par la démission de Mr. son Pere. S. M. conféra aussi au commencement de Mai les Benefices vavans ; sçavoir, l'Evêché de *Seex* à l'Abbé Neel, Conseiller au Parlement de Rouën, l'Abbaye de *St. Paul de Verdun*, Ordre de *Prémontré Reformé*, au Cardinal de Tencin : Celle d'*Elan*, Ordre de *Cîteaux*, Diocèse de *Rheims*, à l'Abbé de *Dillon* ; celle de *St. André de Clermont* même Ordre, à l'Abbé de *Scy* ; celle de *St. George des Bois*, Ordre de *St. Augustin*, Diocèse du *Mans*, à l'Abbé de *Lannoy* ; & l'Abbaye du *Mont-Nôtre-Dame lez Provins*, Ordre de *Cîteaux*, Diocèse de *Sens*, à la Dame de *Maupeou*.

VI. On s'attend à un Reglement par lequel le Roi ôtera à toutes les Monnoyes du Royaume, & affectera à celle de *Paris* exclusivement le Privilege de fabriquer l'or, à cause que la plupart des Monnoyes ne le fabriquent pas assez bien, pour manquer de bons Graveurs & d'Ouvriers, dont il y en a suffisamment à *Paris*, & qui sont en état de faire des coins qu'aucuns faux Monnoyeurs ne pourront contrefaire. Il y a déjà chez l'un de ces Graveurs une empreinte, dont le Directeur de la Monnoye de *Paris* a porté douze mille *Louis neufs* au Roi, qui en a paru très-satisfait. Néanmoins les especes doivent demeurer sur le pied qu'elles sont ; sçavoir, les nouveaux *Louis d'or* seront de 24. livres, au même poids & au même titre que ceux

ceux qui ont été fabriqués depuis l'an 1726.

VII. Le Conseil du Roi expédia au commencement d'Avril des Lettres Patentes en faveur d'une nouvelle Manufacture que Mr. Fagon établit sur la fin de Mars au Fauxbourg *St. Antoine à Paris*. Elle consiste en une composition de Fer & de quelques autres métaux, propre à en faire toute sorte d'utenciles de cuisine, sans qu'il soit besoin de les étamer, & qui étant fabriquée ne se vendra que douze à quinze sols la livre, poids de Paris. Elle est claire & unie, & l'on prétend qu'elle sera d'une plus grande résistance que le Cuivre: on en a déjà fait une batterie de cuisine complete pour *Choisy-le-Roi*. Cette espèce de nouveau métal peut être utile à l'Etat, en ce qu'on ne se servira plus tant de Cuivre qu'on tiroit presque tout des étrangers.

VIII. On fit pour la première fois à *St. Roch* à Paris une retraite pour les pauvres Ouvriers, pendant la semaine de la Passion, & l'Evêque de Périgueux y donna le dernier jour la bénédiction du *St. Sacrement*. Par ce louable établissement qui est à présent formé dans tout Paris, les Ouvriers ont des instructions assurées dans six quartiers de cette grande Ville, à des heures qu'ils peuvent en profiter.

IX. La Semaine sainte s'est passée comme de coutume en devotion à la Cour, Leurs Majestés ayant entendu l'Office des Tenebres les jours ordinaires, & fait la cérémonie le Jeudi saint de laver les pieds aux pauvres. Le Roi après avoir entendu ce jour-là le Sermon de la Cène par l'Abbé Froquieres, les lava à douze pauvres hommes qu'il a ensuite servis à table. Le Comte de Charolois faisant les fonctions de la Charge de Grand Maître de la Maison du Roi, étoit à la tête des Maîtres d'Hôtel, & précédait le service dont les plats étoient

étoient portés par Mgr, le Dauphin, le Duc de Chartres, le Comte de Clermont, le Prince de Conti, le Prince de Dombes, le Comte d'Eu, le Duc de Penthièvre, & par les principaux Officiers de S. M. Après cette cérémonie L. M. entendirent la grande Messe célébrée par l'Abbé Brosseau, & assistèrent à la Procession & aux Vêpres. La Reine lava les pieds l'après-midi à douze pauvres filles, & les servit aussi à table, le Marquis de Chalmazel, son premier Maître d'Hôtel, ayant précédé le service dont les plats furent portés par Madame Adelaïde, Mademoiselle de Clermont, & les Dames du Palais.

X. Il y a un projet pour rebâtir à neuf la plus grande partie de la Ville de Paris, afin d'en élargir les rues, & les rendre plus régulières. On démoliroit chaque année, pour cet effet, neuf cens Maisons dans la Ville & les Fauxbourgs, lesquelles seroient rebâties sur le plan qu'on en a formé. Il y a aussi une commission établie pour réprimer la licence des impressions & gravûres clandestines, & un Edit qui a été publié & enregistré au Parlement de Paris le 3. Avril : Cet Edit porte suppression des 40. Offices d'Inspecteurs de Police de la Ville de Paris, & création de 20. autres Offices d'Inspecteurs, lesquels, selon les termes de l'Edit, seront plus utiles dans les fonctions de la menuë Police.

Après les particularités qu'on vient de rapporter, on a encore les suivantes à présenter, pour finir cet article, comme étant les plus remarquables, quoique peu intéressantes pour l'étranger.

XI. L'Académie Royale des Inscriptions & Belles Lettres tint le 26. Avril son Assemblée publique. La Scéance commença par la distribution des prix, dont le premier qui regardoit les Loix de l'Isle de

de Crete, fut donné à Mr. Colotau, Avocat du Roi à Châlons; & le second à Mr. le Bœuf, Chanoine d'Auxerre: Celui-ci vouloit sur l'état des Sciences en France depuis la mort du Roi Robert jusqu'à celle de Philippe le Bel. On fit ensuite la lecture de quatre différentes pièces: La première étoit de l'Abbé Sallier, & contenoit quelques singularités de la vie de Postel: La seconde étoit de l'Abbé Souchay, & vouloit sur les Sectes Philosophiques: La troisième de Mr. Tourmont l'aîné, avoit pour objet de prouver que les *Septantes* ont fait leur Traduction d'après un Texte ponctué. La quatrième étoit de l'Abbé Vatri, & regardoit l'origine & le progrès de la Poësie Drammatique chez les Grecs.

Le jour suivant l'Académie Royale des Sciences tint aussi son Asssemblée publique. On commença par y annoncer le prix proposé pour la connoissance du *Flux & du Reflux de la Mer*: Il a été partagé entre quatre pièces qu'on a trouvé l'avoit le mieux mérité, ainsi que nous l'avons déjà dit à la fin de l'Article Littéraire du présent Journal. Mr. de Jussieu l'aîné lut ensuite le projet de l'Impression d'un grand Recueil de Botanique dont il y a déjà plus de trois cens planches qui ont été gravées pendant la vie de Mr. de Colbert, Mr. de Reaumur qui parla après Mr. de Jussieu, donna une nouvelle maniere de faire de la Porcelaine qui ne coute presque rien. Mr. Cassini, fils, termina la séance par la lecture des observations qu'il a faites dans son dernier voyage pour la trace de la *Méridienne*.

XII. Le 29. le Roi fit dans la plaine des Sablons la revûe de ses Gardes Françaises & Suisses, qui a été des plus brillante. Ces deux Régimens étoient habillés de neuf; & comme il faisoit fort beau

beau ce jour-là, il y eut une foule extraordinaire de monde qui y vint de Paris. Tous les Seigneurs de la Cour y parurent avec de superbes Equipages, Mgr. le Dauphin passa à cheval dans tous les rangs & s'y fit admettre par ses belles manieres. Le Roi distribua ce jour-là treize Croix de l'Ordre Militaire de St. Louis aux Officiers des Gardes Francoises & Suisses.

Le Maréchal d'Asfeld, Directeur Général des Fortifications, partit le 1. de Mai pour aller visiter les Places frontieres du Royaume qu'on a soin de tenir toujours dans un très-bon état, & bien pourvues de monde, de provisions & de munitions.

XIII. Pour que la Ville de Paris ne soit point dans le manquement de viande, les Magistrats ont eu recours à l'étranger : Ils font venir cinquante mille Bœufs d'Irlande : Ceux qui devoient leur servir pendant ce tems pourront ainsi s'engraisser aux nouveaux foins qu'on espere, quoique la saison extraordinaire n'en montre pas encore grande apparence. C'est un hiver qui continuë & qui absorbe cette année le Printems par-tout ; aussi les fruits de la terre en sont-ils universellement retardés, & les vignes ruinées en bien des endroits, mais sur-tout en *Bourgogne*, d'où l'on mande que le bois est gelé en quelques Contrées. On ne dira rien du manquement de fourrages pour les bestiaux qui est un mal général causé par la longueur de la rigoureuse saison de l'année, dont on attend enfin la cessation avec la sérénité de l'air si nécessaire à tous les fruits de la terre. La misericorde divine est implorée à cet effet par des prieres publiques ordonnées & instituées presque par-tout.

XIV. En vertu d'un Traité dont on a parlé dans son tems, & qui a été conclu avec l'Evêque & Prince de Bâle, pour réduire à l'obéissance les Sujets
de

de ce Prince, le Roi lui a envoyé 200. Grenadiers tirés de la *Haute Alsace*, 4. Compagnies de Fuseliers, 4. Lieutenans, 4. Soulieutenans, 3. Sergens, & un Régiment de Dragons, composé de 400. hommes & de 200. chevaux. Le Comte de Broglio, fils du Maréchal de Broglio, commande ces Troupes qui arrivèrent le 27. Avril à *Porentruy*, Résidence du Prince Evêque. Mais on apprend que les Sujets rénitens de ce Prince n'ont pas attendu l'arrivée des Troupes de S. M. pour embrasser le parti de la soumission à leur Souverain.

XV. On apprend aussi de la *Suisse* que le 23. Mars on procéda à l'élection d'un Abbé de *St. Gal*, le Noncé du Pape & les Abbés de *Muri* & d'*Einsiedel* y ayans assisté: Que le Pere Celestin Gugger de *Staudach*, ci devant Prieur de l'Abbaye de *St. Gal*, avoit été élevé à cette dignité, & installé le 14. Mai à *Roschach* avec toutes les cérémonies usitées, auxquelles se trouverent des Députés que le Canton de *Zurich* y avoit envoyés.

Les *Lignes Grises* étoient assemblées au commencement de Mai à *Coire*, selon les Lettres qu'on en a reçues, pour délibérer sur des propositions qui leur ont été faites par le Ministre de France au sujet du renouvellement de l'Alliance avec le Roi: Et l'on croit que la négociation va bientôt recommencer pour renouveler l'Alliance avec tout le Corps Helvetique.

ARTICLE V.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considérable en ANGLETERRE, en HOLLANDE, & aux PAYS-BAS, depuis le mois dernier.

I. **A**ngleterre. On attendoit au commencement du mois de Mai à Londres Mr. de Buffi du Tessis, & Mr. de Letang, que le Roi de France y envoie avec des commissions importantes, puisqu'elles regardent un accommodement à proposer des différends avec l'Espagne. Cette négociation dont on ne peut rien prévoir pour le présent, ne sera pas la seule qui roulera sur le même sujet : Il y en aura une autre à La Haye, où l'on sçait que le Cardinal de Fleuri a fait faire des avances pour engager la République d'Hollande à joindre dans la même vûe ses bons offices à ceux du Roi Très-Chrétien. On compte que les Etats Généraux ne s'éloigneront pas de seconder en ceci les intentions de la Cour de Versailles, ne devans pas être moins intéressés qu'elle à empêcher que les Anglois ne fassent des conquêtes en Amérique. Il y a apparence que l'Empereur enverra aussi incessamment un Ministre caractérisé à Londres pour appuyer & seconder les propositions dont les deux Négociateurs François seront chargés.

Des Médiations si puissantes font penser qu'enfin l'on se rebattra de part & d'autre sur des temperamens qui feront tomber les armes avant qu'elles ne frappent les grands coups, & font croire en même-tems que la Nation bien moins enflée du succès de l'expédition de l'Amiral Vernon aux Indes,
que

que mortifiée par les pertes continuelles dans toutes les mers, & l'interruption entière de son Commerce, saisira l'occasion, d'abord qu'elle paroitra, de se ranger du parti de la Cour qu'on sçait n'être entrée dans cette guerre que par déference pour elle, & sur ses sollicitations trop vives & trop souvent réitérées.

En attendant l'événement qui se présentera des négociations à entamer pour la paix, nous continuerons à montrer les plus remarquables qui sont déjà arrivés par rapport à la guerre, & ce qu'il y a d'ailleurs d'intéressant.

II. Comme la véritable destination des Escadres Françaises à *Brest* & à *Toulon* est toujours un mystère à découvrir, on ne cesse de les observer par des Vaisseaux dénommés à cet effet; & la Cour, en égard à une telle conjoncture, ne répond point aux propositions que le Roi des deux Siciles lui a fait faire pour un Traité de neutralité pendant la présente guerre. Elle différera vraisemblablement à se déclarer positivement sur un article si critique, jusqu'à ce qu'il y ait plus de jour répandu sur les affaires. Mais le nombre surprenant des Vaisseaux mis en commission, les autres armemens de mer & ceux de terre qui continuent & qui augmentent, joints à une proclamation qui fut encore publiée le 23. Avril, feroient évanouir les espérances qu'on auroit pû concevoir d'un accommodement prochain, si l'on n'avoit lieu de compter quelque chose sur les bons offices des Cours qui s'intéressent à la pacification de l'Europe. La proclamation dont nous faisons mention mérite d'être rapportée, en voici la teneur.

D'Autant que dans un Acte passé pendant la présente séance du Parlement, intitulé, Acte pour assurer & encourager plus efficacement le
Com;

Commerce des Sujets de Sa Maj. en Amérique, & encourager les Matelots à entrer à son service, il est porté, entr'autres choses, que pour encourager les Sujets de S. M. à s'engager dans des dépenses, expéditions & courses en compagnie ou séparément, Nous nos Héritiers & Successeurs serons autorisés pendant le cours de la présente guerre; ou de quelque autre qui pourroit survenir, à accorder des chartres ou commissions pour autoriser & mettre plus en état des Sociétés ou personnes particulières, de s'unir dans des Expéditions par mer ou par terre, & de naviger dans les mers de l'Amérique, pour attaquer, prendre ou détruire les Vaisseaux, Marchandises, Meubles ou Immeubles, Etablissmens, Factories, Habitations, Ports, Places fortes, Terres, Forts, Châteaux & Fortifications qui appartiennent à présent, ou qui appartiendront ci-après, ou qui seront possédés par les ennemis, dans quelque partie que ce soit de l'Amérique, comme aussi pour assurer aux Sociétés ou Personnes qui y auront part, à leurs Héritiers, Successeurs, Administrateurs, & ayans cause, les propriétés, droits & titres entiers & incontestables, sur ce que lesdites Sociétés ou personnes puissent être autorisées d'en avoir & posséder tout le bénéfice; de manière néanmoins que ce qui y sera contenu ne puisse s'étendre ou exclure aucun de nos Sujets du Commerce entier & libre en quelque partie que ce soit de l'Amérique: Et comme Nous souhaitons qu'aucun de nos bien-aimés Sujets n'ignore cet encouragement. Nous avons jugé à propos, de l'avis de nôtre Conseil Privé de le rendre public par nôtre présente Proclamation Royale, afin que tous les Officiers, Matelots, Troupes de Marine, Soldats & autres nos Sujets puissent être pleinement informés du bénéfice qu'on a dessein, par cette Proclamation, d'ac-

corder

border à ceux d'entr'eux qui auront la volonté de prêter leur assistance pour la poursuite vigoureuse de la presente guerre, afin d'incommoder l'ennemi.

III. Sur de vives remontrances faites au Parlement de la part des principaux Marchands du Royaume, & autres personnes interessées dans le Commerce & la Navigation, que le dernier *embargo* général qui fut mis le 13. Fevrier dernier sur tous les Bâtimens Marchands, leur caufoit un très-grand préjudice, de même qu'aux Manufactures; la Cour s'est déterminée à le lever le 26. Avril, tant afin de ne pas donner trop de mécontentement à la Nation, que pour ne point voir par là le reste de son Commerce mis en ruine. Cependant il s'en faut encore de beaucoup que l'on ait le nombre de Matelots pour rendre complets les Equipages des Vaisseaux que l'on arme actuellement.

IV. Du nombre des Navires qu'on équipe en toute diligence depuis la nouvelle imprévue qu'on a reçuë du départ des Flottes Espagnoles de *Cadix* & de *Ferol*, & de leur jonction pour se rendre en Amérique, on compte le *Centurion*, le *Tibury* & le *Ludlow-Castle*. Ils paroissent destinés à aller renforcer la Flotte de la Couronne qui est aux Indes, & remplacer deux des cinq Vaisseaux qui croisoient dans la Havane, lesquels ont été jettés sur la côte par une tempête, & brisés de maniere que personne des Equipages n'a pû échapper au naufrage.

Mais la précaution d'envoyer du renfort à l'Amiral Vernon paroît un peu tardive; car il est à craindre que la Flotte Espagnole ne vienne à le surprendre avant qu'il ait reçu la nouvelle de son départ. On est à ce sujet dans une agiration d'autant

plus grande, qu'on s'attendoit moins à une telle résolution de la part de la Cour de Madrid. Mr. de Vernon n'a plus rien tenté depuis son heureuse expédition de *Porto Bello*, voyant, suivant quelque apparence, qu'il auroit trouvé plus de résistance ailleurs, qu'il n'en a rencontré à *Porto Bello*, dont il a fait démolir les Forts, comme on l'a rapporté dans nos derniers Mémoires: Il avoit eu l'intention d'en faire autant lors de sa première tentative en Amérique, & qu'il fit inutilement au mois d'Octobre pour s'emparer de la *Guayra* sur la côte des Carraques. En cela il auroit, sans doute, suivi les ordres de la Cour, qui semble avoir pris pour principe de faire démolir tous les Forts dont les Vaisseaux se seroient emparés, tant pour ne point donner de la jalousie aux Puissances neutres, qui, autrement, pourroient soupçonner la Cour de n'avoir formé le dessein de faire des Conquêtes en Amérique, que parce qu'il paroît qu'on ne peut pas faire à l'Espagne un dommage plus sensible qu'en mettant ses Ports hors d'état de défense, d'autant qu'on les expose par là à la merci des Armateurs de la Couronne, & que d'ailleurs les Gardes-Côtes & Armateurs Espagnols ne pourroient plus s'y retirer.

V. On compte jusqu'à 15. Bâtimens Anglois qui ont encore été pris par ces Armateurs en différens endroits; & comme on sçait que le Roi d'Espagne vient d'accorder 67. Commissions à des particuliers ses Sujets qui ont équipé des Vaisseaux pour croiser sur ceux de la Nation, on s'attend de voir toutes les mers couvertes d'Armateurs Espagnols, qui donneront de grandes inquiétudes aux Marchands, dont on compte jusqu'à 400. Bâtimens qui vont mettre à la voile du Port de Londres pour les différens Ports de l'Europe, en conséquence de la permission qu'ils ont enfin obtenuë du Roi pour
la

La levée de l'embargo. Le Vice-Amiral Balchen, va aussi partir incessamment avec une Escadre de dix à douze Vaisseaux de guerre, qu'on croit destinés à aller renforcer la Flotte du Vice-Amiral Vernon, mais ce n'est là encore qu'une conjecture.

VI. La nouvelle perte qu'on a faite de quelques Bâtimens pris par les Armateurs d'Espagne paroît à la Nation, être contrebalancée par la prise d'un Vaisseau de guerre Espagnol nommé la *Galice* de 70. pièces de Canon, ayant à bord 500. Matelots & 200. hommes de Troupes de Marine: Il étoit un de ceux qui sont sortis du Port de *Ferol* en Galice pour se rendre aux Indes Occidentales. Ayant été obligé de retourner à *Ferol* pour reparer un dommage qui lui fut causé par quelques coups de mer, il tomba à 30. lieues de ce Port dans l'Escadre Angloise, postée à dessein d'intercepter les Vaisseaux de *Buenos-Ayres*. Ce Vaisseau commandé par le Capitaine Don Pablo de Genera, ne s'est rendu qu'après sept heures & demie de combat continué avec les Vaisseaux de guerre le *Lenox* & le *Kent* de 70. pièces de Canon chacun, commandés par les Capitaines Mayne & Durell. L'Espagnol a fait une manœuvre admirable, & se seroit, peut-être, tiré de ce pas, si le Vaisseau de guerre l'*Orford* ne s'étoit mis en devoir de le combattre à son tour; il fut alors obligé d'amener son Pavillon, & de se rendre au Lord Auguste Fitzroi, Commandant de ce dernier Navire, qui seut distinguer sa bravoure par un traitement honorable qu'il lui fit. Ce fut le 19. Avril à une heure après midi que commença ce combat. Les trois Vaisseaux qui le donnerent sont arrivés le 9. Mai avec leur prise dans le Port de *Portsmouth*, où l'on a envoyé ordre de traiter les

Officiers & Matelots prisonniers avec tous les égards possibles.

En vertu d'une Sentence de l'Amirauté, on a déclaré de bonne prise le Vaisseau le *St. Joseph*, appartenant à la Compagnie Espagnole le *Guipuscoa*, & qui avoit été conduit à Londres, il y a quelque tems.

VII. Le Parlement ayant terminé les affaires les plus essentielles, le Lord Chancelier l'a prorogé par ordre du Roi jusqu'au 14. du present mois de Juin. Cette prorogation se fit le 10. Mai, en suite d'un Discours que S. M. fit aux deux Chambres après avoir donné son consentement au Bill touchant le fonds d'amortissement, à celui pour défendre tout Commerce avec l'Espagne, à ceux concernant la pêche de la Baleine, & l'augmentation des Matelots, & à plusieurs autres Bills publics & particuliers. Voici le Discours du Roi.

MYLORS ET MESSIEURS.

LE zèle que vous avez fait paroître pour le soutien & la poursuite de la guerre juste & nécessaire dans laquelle je me trouve engagé, est une nouvelle preuve des égards que vous avez pour l'honneur & pour les intérêts de ma Couronne & de mes Royaumes. Comme cette grande entreprise nationale est le principal objet de nôtre application, j'attends avec fondement de la justice de nôtre Cause, & du succès dont mes armes sont accompagnées jusqu'à present, que moyenant la continuation de l'assistance divine, nous pourrons en voir un heureuse issue.

Messieurs de la Chambre des Communes.

JE vous remercie des Subsides efficaces que vous m'avez accordés pour l'année courante: Je ne puis mieux y repondre qu'en vous assurant qu'ils seront

des Princes &c. Juin 1740. 441
seront dûment employés aux fins pour lesquelles vous
les avez accordés.

MYLORDS ET MESSIEURS.

JE vous ai représenté ci-devant que l'union parmi Nous étoit absolument nécessaire pour pousser ce grand ouvrage avec honneur & avec avantage, & pour obtenir promptement de la Couronne d'Espagne une entière & juste satisfaction de tant de griefs & injures que mes Sujets ont soufferts; comme aussi une sûreté efficace à l'avenir pour notre Commerce & Navigation. Je vous exhorte aujourd'hui sérieusement à avancer & à étendre cette union dans vos Contrées. Le maintien de la Cause commune de la Nation, doit l'emporter sur toute autre considération, si on veut parvenir à une fin si désirable. Nos ennemis doivent avoir déjà senti les effets de notre juste ressentiment: Ils voyent que mes Royaumes sont dans un tel état de défense, que tous les efforts qu'ils pourroient faire, seront vains & infructueux, si nous ne leur donnons pas nous-mêmes de l'encouragement: Ils voyent que le Commerce & la Navigation de mes Sujets sont protégés autant que la nature & les circonstances d'une guerre navale peuvent le permettre: & en même tems les branches les plus considérables du Commerce d'Espagne se trouvent extrêmement interrompues & exposées à quantité de difficultés & de pertes. Je ne puis qu'espérer que les préparatifs que je fais à présent pour la pousser dans les endroits les plus convenables, & d'une manière vigoureuse & efficace, seront suivis d'un succès qui répondra à notre attente.

Telle est la Harangue que le Roi a prononcé aux deux Chambres en mettant fin à la Séance.

Selon l'état qui a été rendu public, l'on a accordé à S. M. 4. millions 99. mille & 15. livres Sterlings, 3. Shelings 6. deniers; & l'on a fixé 4. millions 59. mille 722. livres Sterl. 9. Shelings 6. deniers pour y répondre, non compris l'excédent du revenu du fonds d'amortissement, dont on n'employe qu'un million 200. mille livres Sterl.; de maniere qu'à la fin de Decembre prochain ce fonds aura encore un reste de 586. mille 589. livres Sterlings 7. Shelings, si les revenus de cette année ne sont point affectés par quelque défaut occasionné par la présente guerre avec l'Espagne, ce qui, suivant les apparences, ne manquera gueres d'arriver, à cause que les Manufactures & le Commerce de la Nation souffrent considerablement à cette occasion.

VIII. On apprend de *Folckstone* que les Officiers de la Douane ayant voulu se saisir de la Chaloupe d'un Brigantin François qui débarquoit de l'eau de vie & du vin près de cette Place, les François s'étoient mis en défense, & avoient blessé un de ces Officiers; mais que n'ayant pas été les plus forts, on en avoit pris trois, & que le jour suivant le Brigantin avoit été conduit à Douvres par la Chaloupe de la Douane. On apprend aussi qu'un Vaisseau Hollandois nommé *l'Esperance* de 500. Tonneaux allant de *Cadix* à *Amsterdam*, chargé d'Eau de vie & de sel, échoua le 4. Mai au soir sur les bancs de sable de *Godwin*, où il a péri depuis. Le Capitaine & l'Equipage se sont sauvés dans leur Chaloupe.

IX. *Hollande*. On a pensé différemment en ce Pays, comme ailleurs sur l'armement naval de la France; mais à présent on s'y persuade, que le but de cette Couronne est de faire aller une partie de sa Flotte au-devant les Gallions, ou même de les

les aller chercher jusqu'en Amérique, pour leur servir d'escorte à leur retour en Europe: C'est du moins ce qu'on a appris avec quelque satisfaction, car les Sujets de l'Etat, comme les François & les autres Nations commerçantes, ont intérêt dans ces trésors, dont la partie qui les compete leur sera par là assurée. On ne se persuade pas moins dans toutes les Provinces de l'Union, que la France s'éloignera encore un tems de rompre la Neutralité qu'elle a embrassée dans la guerre de la Grande-Bretagne avec l'Espagne, & s'abstiendra d'envoyer à cette dernière Couronne les secours qu'elle lui doit en vertu des Traités, si autrement elle n'y est forcée par la conduite des Anglois. Mais cette Nation connoissant l'importance qu'il y a de la menager dans les circonstances critiques où elle se trouve, prend garde de ne lui donner aucun sujet de prise pour secourir l'Espagne suivant ses engagements, puisque depuis le tems que la guerre des deux Couronnes a commencée, elle est encore à demander à l'Etat les secours stipulés dans les Traités d'Alliance qui subsistent avec la Cour de Londres. Peut être que pour la même raison l'Angleterre n'employe pas les Troupes Danoises qu'elle a prises à sa solde, ni celles de l'Electorat d'Hannover qui lui sont dévouées comme Troupes du Roi.

X. Il paroîtroit que les Seigneurs Etats Généraux regardent avec indifférence la guerre présente de l'Angleterre avec l'Espagne, si toutes leurs démarches n'étoient réglées par la saine politique qui demande d'eux dans cette conjoncture de demeurer tranquilles, & d'écouter ce que leur communiquent de tems en tems les Ministres des deux Puissances Belligerantes qui ne cessent de conférer avec les Députés de l'Etat. Les conférences de l'un, qui est le Marquis de St. Gilles, ont roulé, outre

ce qui concerne la guerre, sur quelques projets touchant le commerce entre les Provinces-Unies & l'Espagne, sans qu'il eut été question des anciens démêlés, qui, sans doute, seront conciliés dans leur tems. L'on va cependant équiper plusieurs Vaisseaux par une résolution de l'Etat, & il y en aura quelques-uns qui seront envoyés dans les Ports d'Espagne pour entretenir la bonne intelligence dans laquelle on est présentement avec cette Couronne.

Quant à l'augmentation des Troupes de la République, elle est aussi résolüe, toutes les Provinces y ayant consenti purement & simplement. Mais on ne la commencera vraisemblablement qu'après qu'on se sera aperçu du biais que prendront les affaires par les négociations qui doivent s'entamer, afin de porter les Cours de Madrid & de Londres à un accommodement.

XI. La Succession des Duchés de *Bergue* & de *Guilliers*, est une affaire dont il n'est presque plus parlé; ce qui donne lieu de penser qu'elle se traitera de Cour à Cour entre les Puissances qui y sont intéressées, & qu'il en paroîtra enfin quelque chose qui terminera ce grand démêlé. Quoiqu'il en soit, il n'y a plus rien qui fasse espérer la tenuë d'un Congrès à La Haye pour l'ajuster.

XII. *Pays Bas Bruxelles*. Rien ne paroît encore de ce qui se passe aux Conférences d'Anvers pour le reglement d'un Tarif avec les Hollandois, ni au Congrès de Lille; & l'on ne peut prévoir aussi si l'on peut en espérer bientôt l'issuë. Les Comtes de Maldeghem & de Patin qui assistent au petit Congrès d'Anvers en qualité de Commissaires de l'Empereur, vont de tems en tems à Bruxelles, & chaque fois ils confèrent avec Mr. le Comte de Harlach, Grand Maître & premier Ministre de la Sérénissime

niſſime Archiduchefſe Gouvernante, ſur les différens ſujets qui ſont le contenu de leurs inſtructions.

Des Conſeils ſe tiennent auſſi fréquemment au Palais à *Bruxelles* ſur des affaires importantes qui occasionnent l'arrivée à la Cour de beaucoup d'Experts de *Vienne* & de *Versailles*, où ils ſont renvoyés après que l'on a délibéré ſur leurs dépêches. L'un de ces Conſeils a roulé, dit-on, ſur une Ordonnance publiée par l'Abbé de *St. Hubert*, que l'on dit vouloit ſe ſouſtraire à la domination de l'Empereur.

XIII. Le Gouvernement ayant augmenté les droits d'Entrée de quelques marchandises du Pays de *Liege*, par un nouveau Tarif émané le 24. Décembre 1739. & publié le 2. Mars 1740., l'Evêque & Prince de ce nom a auſſi augmenté les droits d'Entrée ſur les Marchandises des Pays-Bas qu'on apporte dans ſes Etats, ou qui ne ſont qu'y paſſer pour ſe rendre d'un endroit de ces Pays dans un autre, par un Tarif de retorſion publié le 18. Mars. On paye en ce dernier cas cinq pour cent de la valeur de toutes les marchandises généralement quelconques, outre le ſoixantième ordinaire, ce qui abſorbe totalement le commerce entre les Sujets de ces Provinces & les *Liegeois* qui en ſouffrent conſidérablement. Il y a eu d'abord des plaintes de la part de quelques Provinces, enſuite des Députés des Etats de *Liege* ſont venus à *Bruxelles* pour faire des représentations à la Cour; mais ils ſont retournés chez eux, ſans avoir demandé audience de la Séréniffime Archiduchefſe, ayant été informés que le Gouvernement avoit réſolu de ſoutenir ce qu'il avoit établi. Les droits ont depuis été doublés, & ces démêlés ont donné lieu à un rigoureux Placard qui a été publié à *Bruxelles*. Des mémoires ont paru auſſi de la part des deux
Cours,

Cours, chacune pour rendre valables les raisons qui les ont engagées aux nouveaux Tarifs qu'elles ont fait publier. Nous n'entrerons dans aucun détail ni examen de ces mémoires, laissant la liberté à quiconque veut la prendre, d'en penser & d'en raisonner selon les lumières. On a cependant sujet d'espérer que cette affaire ne sera pas poussée plus loin, & qu'on se portera à l'accommoder, y ayant déjà des ouvertures qui ont été faites à cette fin, & dont on se flatte non-seulement de terminer les présents différends, mais d'en prévenir de semblables pour l'avenir. Mr. de Rameau, Résident, de l'Évêque & Prince de Liege à Bruxelles, a reçu là-dessus des instructions qui paroissent assez favorables, & suivant lesquelles l'on doit incessamment entrer en négociation. On remarque néanmoins que les brouilleries dont il est question ont fait reprendre aux États de la Principauté de Liege un Projet formé il y a plusieurs années, de faire une chaussée de *Hasselt* à *Bois-le-Duc* & à *Breda*, pour faire venir les marchandises de Hollande, sans être obligé de passer par les *Pays-Bas*.

Il y a eu quelque tumulte à *Bruxelles* & à *Gand* occasionné par la cherté du Pain, la vile populace de ces deux Villes s'étant attroupée pour enlever le pain qui étoit dans les Boutiques des Boulangers; mais par le bon ordre qu'on a sçu établir d'abord, le desordre a cessé, & la populace a été obligée de se retirer.

A R T I C L E VI.

Qui comprend ce qui s'est passé de plus considérable dans le Pays du NORD, depuis le mois dernier.

I. **R**ussie. Les affaires entre cette Cour & celle de Suede sont toujours dans la même situation, sans qu'on puisse découvrir l'issue qu'elles auront. On veut bien se flatter qu'elle sera heureuse, & que les differends seront terminés dans peu. Mais on a d'autant plus sujet d'en douter, que l'on continuë sans relâche à mettre en bon état les forces de terre & de mer, comme si l'on étoit à la veille d'entrer en campagne : On a préparé à *Petersbourg* un train d'Artillerie considerable, & qui est prêt à se mettre en marche, aussi bien que la plupart des Troupes, dont celles qui doivent renforcer la Garnison de *Wybourg*, & se poster sur la frontiere de Finlande, y sont déjà : Des Magazins qu'on a formés dans la *Livonie*, l'*Estonie* & la *Carolie* sont remplis de toutes les provisions & munitions nécessaires pour faire subsister, en cas de besoin, une Armée de plus de 60. mille hommes pendant six mois : On a envoyé des mêmes munitions pour la Flotte qui est à *Cronstatt*, & donné ordre à l'Amirauté d'équiper en toute diligence quatorze Vaisseaux de guerre & cinq Fregates, afin qu'ils puissent être en état de mettre en mer incessamment. Il a été aussi arrêté que résolu d'assembler aux environs de *Petersbourg* & en *Livonie* 50. Régimens, sans compter les Gardes.

Tant de préparatifs pour combattre, ou plutôt pour tenir en sujétion une Puissance telle que la Suede

Suede actuellement si inférieure en forces à S. M. Czarienne, ont de quoi surprendre, d'autant plus qu'il ne s'en faisoit point tant pour terrasser les Infidèles & abattre leur orgueil. Mais c'est une politique à pénétrer, tandis qu'un Ministre de France fait tous les efforts pour amener les affaires à composition, & qu'il semble jusqu'ici être favorablement écouté.

II. Le Comte de Lasci, Velt. Maréchal des Armées de la Czarine, qui a été de tous les Conseils qui se sont tenus sur la conjoncture, aussi bien que le Comte de Munnich, est déjà parti pour la *Livonie*, & Mr. de Stoffel, Lieutenant Général pour l'*Ukraine*, afin d'y commander les Troupes de Sa Maj. en l'absence du Général Keith, qui est à *Londres*. Le Général Charles de Biron commandera dans *Moscow* & dans les Provinces voisines; le Général Bismarck dans la *Livonie*, le Général Lôwendahl dans l'*Estonie*, & le Général Gustave de Biron dans l'*Ingermanie*, la *Carelie*, & & la *Finlande Russe*. On attend au contraire avec beaucoup d'impatience à *Petersbourg*, Mr. Finch, que le Roi de la Grande Bretagne a nommé son Ministre Plénipotentiaire en cette Cour, pour travailler à un Traité d'Alliance offensive & défensive qui est sur le tapis avec celle de *Londres*. Les circonstances font aparemment juger cette alliance nécessaire, & une autre encore que l'on dit qui se négocie avec la Cour de *Dannemarck*, où le Baron de Koiff va remplacer Mr. Bestucheff, qui est rappelé pour être employé dans le Ministère.

III. Mr. le Général de Romanzow, est nommé pour se rendre à *Constantinople*, en qualité d'Ambassadeur auprès du Grand Seigneur, & il fait de grands préparatifs, afin de paroître avec éclat à son
Ambassade

Ambassade. Mr. Cagnoni, Conseiller d'Etat, est actuellement en chemin vers la même Cour, chargé de toutes les instructions nécessaires pour régler avec les Commissaires de la Porte Ottomane, les limites des deux Empires. C'est ce Seigneur qui a signé le dernier Traité de Paix avec les Turcs au Camp devant Belgrade. La Cour n'a pas encore jugé à propos de faire imprimer ce Traité. Il semble qu'elle veuille auparavant mettre le public dans une disposition propre à en penser comme elle le souhaite; & c'est, peut-être, à ce sujet qu'elle fait publier de tems en tems des pièces qui y ont rapport; telles, entr'autres, que le voyage de Mr. Wisniakow à Constantinople, la réception & l'échange des Ratifications; le retour des Regimens des Gardes de la Valachie, & leur entrée publique à Petersbourg, les solemnités de la publication de la Paix, les promotions, & les presens très-considerables faits à cette occasion; pièces dont on n'a pas ciù devoir toujours faire usage dans nos Mémoires; enfin la Harangue qu'a faite à Sa Maj. Czarienne à la même occasion le Prince Czetskaski, Ministre du Cabinet, au nom de tous les Etats de la Russie. Cette pièce nous a paru assez intéressante, puitque les Ministres étrangers en ont demandé des copies, afin d'être ici inserée; mais elle est trop étendue pour y trouver place en son entier; on n'en rapotera donc que la partie qu'en voici, & l'on renvoye l'autre au mois prochain.

Sérénissime, Très-Puissante, & Invincible Impératrice, Très-Gracieuse Souveraine.

LA grande fête que nous célébrons aujourd'hui, à l'occasion de la Paix, remplit les cœurs des fidèles Sujets de V. M. Imp. d'une joye proportionnée

à l'importance des motifs, qui ont occasionné la guerre, de même qu'à la grandeur des dangers où s'est trouvé, avant qu'elle ne commençât, pendant plusieurs années, l'Empire de toutes les Russies. Une fatalité n'eut pas plutôt mis les Infidèles en possession de la Ville d'Ajou, qu'on reconnut ce qu'il y en avoit à appréhender dans une Forteresse en deça de la Mer Noire. Située sur nos Frontieres, elle les invitoit à profiter du voisinage pour nous inquiéter. Aussi ces perfides voisins ne se bornerent pas aux courses que faisoit la Garnison, les Tartares de la Crimée & du Cuban en firent tous les ans de continuelles à l'abri de cette Forteresse, dans les Provinces frontieres de l'Empire, les saccagerent & pillerent, & en emmenerent plusieurs milliers d'Habitans dans l'esclavage. Les vives remontrances que ces violences occasionnerent sous le Regne de Pierre I., au lieu de les faire cesser, les firent redoubler & les rendirent de jour en jour plus intolérables.

Rien n'est plus connu que la manœuvre des Turcs, pour profiter des troubles de la Perse, aux dépens de la sûreté de l'Empire de Russie. Afin de prévenir les suites dont on étoit menacé, on fit un Traité avec la Porte, pour la renfermer dans de certaines bornes. Mais loin de s'y conformer, elle franchit ces bornes, & continua les hostilités, tant contre la Russie que contre la Perse.

Telle étoit la situation de la Russie lorsque la Providence appella V. M. au Trône. Convaincus, comme nous le sommes de la sollicitude maternelle de V. M. pour le bien de ses Sujets, nous nous representons aisément les impressions que firent ces violences sur son esprit, combien elle fut sensible aux dommages qu'elles causoient dans les Provinces, à l'esclavage de tant de milliers de ses fidèles Sujets, & à la barbarie avec laquelle on les traitoit.

De toutes les peines qui accompagnent le fardeau de la Régence, nous savons que ce fut là une de celles qui touchèrent le plus vivement sa compassion naturelle & sa conscience. Aussi V. M. tourna d'abord ses vûes à finir la guerre de Perse, qui ne pouvoit qu'être onereuse à la Russie. Son intention n'avoit jamais été de reculer les bornes de l'Empire de ce côté-là, mais seulement d'empêcher la ruine de la Perse même, ou que cet Empire ne tombât au pouvoir d'une Puissance étrangere. Et comme le Schah Regnant de Perse avoit, moyennant la concurrence de V. M., relevé ce Royaume au point qu'on pouvoit esperer qu'il pourroit y rétablir la tranquillité avec ses propres forces; en considération de ces circonstances, V. M. conclut avec lui un Traité d'amitié perpétuelle, & le mit en possession de plusieurs Provinces, qu'elle avoit jusqu'ici défendues & protégées avec tant de vigueur pour le bien même de la Perse. Mais cette restitution, qui d'ailleurs n'avoit pour but que la tranquillité générale, servoit de prétexte ou d'occasion aux Ennemis pour redoubler avec plus de furie leurs invasions dans les Provinces de la Russie.

V. M. étoit à la vérité en état de repousser la force par la force, mais elle auroit mieux aimé pouvoir rétablir par des voyes amiables la bonne intelligence entre les deux Cours. Les bons offices que les Ministres de quelques Puissances Chrétiennes employeroient à cet effet auprès de la Porte Ottomane, furent d'autant plus agréables à V. Maj., qu'ils lui fournissoient en même-tems l'occasion de convaincre tout l'Univers, que de ce côté-ci on ne cherchoit qu'à cimenter une parfaite union & la tranquillité entre les deux Empires. Mais toutes ces démarches pacifiques n'eurent point un plus heureux succès que celles qu'on avoit déjà faites auparavant.

vant. Les courses & les invasions furent continuées de la part des Infidèles, jusques à ce qu'enfin le Cham de la Crimée fit évanouïr toute esperance d'un accommodement, en inondant toutes les Provinces frontieres avec une Armée de 8000. combattans, sous prétexte de penetrer dans le Daguestan.

Après ce dernier acte d'hostilité, toutes les Loix humaines & divines autorisoient V. M. à opposer à ces violences les forces que le Ciel lui a confiées. Elle le fit, après avoir invoqué, comme Elle l'invoque en toutes ses entreprises, l'assistance & le saint Nom du Dieu des Armées, & le succès répondit à la confiance qu'elle mettoit en sa toute-puissance.

En 1736. le Comte de Munich força avec la grande Armée les lignes de Crimée, jugées jusqu'icà imprenables, défit le Cham qui les gardoit avec une Armée de cent mille hommes, & obligea la Garnison de Precop à se rendre à discrétion. Asov, cette Forteresse d'où le mal avoit pris son origine, fut prise par une autre Armée sous les ordres du Feld-Maréchal Lasçi. Peu auparavant, Donduc Ombo, Chef des Kalmouchs, reçut sous la protection de V. M. 10000. familles des Tartares du Cuman, qui fournirent d'abord 15000 combattans contre les ennemis. Le Comte de Munich penetra ensuite avec son Armée victorieuse dans le cœur de la Crimée. La Ville de Koslow, celebre par son commerce & par ses richesses, fut abandonnée par les Tartares & occupée par les Troupes, qui y trouverent un grand butin, que l'épouvante n'avoit pas permis aux Habitans d'emporter. L'Armée ennemie fut ensuite forcée dans les défilés de Backstatarai, la Ville prise & réduite en cendres avec la Palais du Cham. Un détachement de l'Armée s'empara de la Forteresse de Kinburn & en rasa les Fortifications.

zions. Avant la fin de la campagne, Donduc Ombô prit la Ville de Kapil, résidence du Sultan Bektigeyei, la réduisit en un monceau de pierres, fit 10000 prisonniers & un butin de 20000 Chevaux.

Le reste de cette pièce pour le mois prochain.

IV. Les derniers Emplois que la Czarine a conférés pour récompenser le mérite des Seigneurs qui par leurs services, se sont distingués dans les Armées, ou fait connoître leur mérite par leurs bons avis dans le Conseil, sont les suivans. La Charge de Senateurs a été donnée aux Lieutenans Généraux Leoniew & Cruschow, & les Généraux Majors Bachmetow, Philosophow, Schipow, & Nitka-Romanzow ont été faits Lieutenans - Généraux. Mr. Neplujew, Conseiller privé, a eu le Gouvernement de *Kiowie*, le Général de Löwendahl, celui de *Revel*; Mr. Trubetskoi celui de la *Siberie*, & Mr. Uraflow, celui de *Veronisch*.

V. En vertu d'une Ordonnance de la Czarine, on a rendu par-tout la liberté aux prisonniers & esclaves Turcs de l'un & de l'autre sexe faits pendant la dernière guerre, à l'exception de ceux qui ont embrassé la Religion Chrétienne, ou qui sont disposés à l'embrasser. Ce procédé de S. M. Cz. a été fort goûté à *Constantinople*, où l'on a diminué en cette considération de 35. écus par tête, le prix dont on étoit convenu pour le rachat de esclaves Russiens. On n'est pas moins content à la Cour du Grand Seigneur, ainsi qu'on l'apprend, de ce que les Russiens à leur départ de *Choczim* y ont laissé l'Artillerie Turque.

VI. Selon des Lettres de *Derbent*, le Sophi de Perse *Thamas-Kouly-Kan*, qui a pris le nom de *Schach-Nadir*, est de retour à *Isfahan* depuis le mois de Novembre dernier. Mais on ne l'y croit plus à présent; car quoiqu'un nouveau Ministre

qu'il a envoyé à Constantinople pour y déclarer de sa part qu'il ne cherchoit qu'à entretenir une bonne intelligence avec la Porte Ottomane, on en a reçu divers avis qui portent tous qu'il se dispoit à exécuter de grandes entreprises contre la Turquie; que même, il faisoit actuellement marcher une Armée fort nombreuse vers les frontieres de l'Empire Ottoman, & que son Avant-Garde ayant déjà commis des hostilités, la Porte a fait expédier des ordres aux Troupes qui sont les plus à portée de se mettre en marche, pour s'opposer aux progrès du Conquerant. Outre ces nouvelles qui donnent de l'allarme aux Turcs, ils ont encore reçu celle que de grands désordres étoient survenus dans la Ville du Caire, & qu'on y étoit à la veille d'une révolution; cela a engagé le Grand Seigneur à y envoyer un Ministre avec des pleins-pouvoirs & les instructions convenables pour remédier aux désordres, & à ordonner aux Troupes les plus voisines de se rendre de ce côté-là.

IV. *Pologne.* Tous les prisonniers Turcs & Russiens qui ont été faits pendant la dernière guerre, passent par le Territoire de ce Royaume, retournant à leurs Drapeaux, en bon ordre, & ayans des Officiers à leur tête qui le font observer, de sorte qu'on n'a aucun sujet de se plaindre ni des uns ni des autres. Les plaintes qu'on pouvoit avoir faites au sujet du séjour & du passage des Armées Russiennes dans le Royaume, ont aussi cessé entièrement, depuis que l'on est dans l'espérance d'une indemnité pour ce que les Habitans en ont souffert & perdu. Cette indemnité va être arrêtée sans plus de délai dans des conférences qui se tiennent à *Satanow*.

Le Roi que l'on croit devoir bientôt arriver de *Dresde* à *Varsovie*, adressa au mois d'Avril une

Lettre

Lettre circulaire aux Sénateurs & Ministres de la Couronne & du Grand Duché de Lithuanie, par laquelle Sa Maj. demande leur avis sur les matières les plus nécessaires qu'il conviendra de mettre en délibération dans la prochaine Diète générale, de même que sur les moyens d'assurer la tranquillité au dedans & au dehors, de relever & faire fleurir le Commerce, & de prévenir la ruine totale du Plat Pays & des Villes.

V. *Suede*. L'Alliance défensive entre cette Couronne & la Porte Ottomane, a été conduite à sa fin; on l'a conclue & signée à Constantinople, & l'on en attend de jour à autre la Ratification à *Stockholm*. C'est encore là un ouvrage du Marquis de Villeneuve, Ambassadeur de France auprès du Grand Seigneur.

La conjoncture des affaires avec la Russie qui est toujours la même qu'elle étoit il y a quelques mois, a peut-être porté le nouveau Ministère à requérir une telle Alliance, tandis qu'on se prépare sans cesse par mer & par terre, comme si l'on alloit faire quelque entreprise considérable. C'est toujours en Finlande où l'on transporte la plupart des Troupes. Cependant l'on présume que la négociation pour le rétablissement de la bonne intelligence avec la Cour de *Petersbourg*, aura un heureux succès. Mr. de la Chetardie, Ministre de France auprès de la Czarine, y travaille, & le Comte de Saint Severin d'Aragon, vient, à ce qu'il paroît, en qualité de Ministre de la même Couronne à *Stockholm*, pour en entamer une autre au même sujet.

VI. *Dannemarck*. Sur l'avis des armemens qui se font dans les Ports voisins, le Roi a résolu aussi de faire équiper au plutôt plusieurs Vaisseaux de guerre. On n'apprend point encore que S. M. ait expédié les derniers ordres pour le départ des six

mille hommes de ses Troupes qui doivent entrer au service du Roi de la Grande Bretagne. Il a été seulement ordonné à ce Corps de se tenir prêt à marcher au premier ordre.

ARTICLE VII.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ALLEMAGNE, depuis le mois dernier.

I. **V**ienne. Loin d'appréhender que la bonne harmonie avec la France ne s'altère, comme l'auroit pû faire concevoir la déclaration sur la neutralité, dont on a parlé ailleurs *, elle se fortifie au contraire de plus en plus, & se trouve dès-à-présent à un tel degré, que les difficultés, lorsqu'il en naît par raport aux affaires particulières & générales, se terminent sur le champ à l'amiable. Il semble aussi que les deux Cours ont pris pour principe d'agir en tout de concert. C'est déjà à la sollicitation du Roi Très-Chrétien que l'Empereur s'est déterminé à envoyer un Ministre caractérisé à Londres, ce Monarque lui ayant fait témoigner que ces bons offices pourroient beaucoup contribuer à avancer l'ouvrage de la Paix entre l'Espagne & l'Angleterre. Ce Ministre sera le Comte d'Ostein, dont le départ n'est pas encore fixé, quoiqu'on eut appris du Ministère Britannique, qui a été fondé à ce sujet, qu'une telle Ambassade lui seroit fort agréable. En même-tems on enverra un Seigneur revêtu du même caractère d'Ambal-

* Voyez le dernier Journal, page 385. & suivante.

d'Ambassadeur Extraordinaire & Plénipotentiaire à La Haye, pour appuyer auprès des Etats Généraux la négociation que le Comte d'Ostein aura entamée; de sorte que la puissante médiation de Sa Maj. Imp. étant jointe à celle de la France & aux bons offices de la République d'Hollande, pour moyener un accommodement entre les Cours de Madrid & de Londres, on en doit esperer du moins que la guerre ne deviendra pas générale.

Pendant l'on travaille à se mettre de tous les côtés dans une posture qui feroit croire qu'il y auroit quelque chose à craindre des circonstances, s'il n'étoit de la prudence d'en agir ainsi pour parer un événement qu'on n'auroit pû prévoir.

II. C'est sur ces circonstances autant que sur les affaires du dedans, & le Militaire, qu'on tient toujours au Palais en presence de l'Empereur de frequentes conferences, tandis que le Prince de Saxe - Hildbourghausen en tient de particulieres avec des Conseillers & Officiers nommés, lesquelles roulent aussi sur les affaires militaires, & entr'autres sur un plan où l'on déterminera le nombre de Troupes nécessaires pour la défense de chaque Royaume & Province des Etats Héritaires, au cas d'une attaque imprévûe ou d'un autre événement. Sur ce plan on décidera si une réduction projetée de six Regimens d'Infanterie & de quatre de Cavalerie, aura lieu, & si on levera en même-temps quinze mille recrûs, comme le bruit s'en répand; ce qui paroîtroit contradictoire, si l'on ne prenoit garde au grand nombre d'hommes qu'il faut pour rendre complets tous les Regimens qu'on veut avoir sur ce pied. Les Soldats des Regimens reformés seroient incorporés dans d'autres Corps, & les Officiers aggregés comme de coutume, & mis à la demi paye, en attendant des places vacantes.

Conséquemment au même plan, l'Officier & le Soldat recevroient régulièrement leur paye, en tant de guerre & de paix, sans qu'il en coûte plus qu'il n'en a coûté jusqu'ici aux Finances de l'Empereur; & l'on pourroit faire une augmentation considérable dans les Troupes, sans qu'il soit nécessaire de chercher un nouveau fonds.

III. Jusqu'ici il n'y a encore que les Regimens de Hister, d'Onelli & deux Bataillons de celui de Salm, qui ayent reçu ordre d'aller dans les Pays-Bas Autrichiens, & qui se soient mis en marche pour s'y rendre. Ceux de Jeune-Daun, de Damnitz, & deux Bataillons de Waldeck, sont aussi les seuls qu'on sache jusqu'à présent qui soient destinés pour le *Brisgau*, & celui de Giulay pour l'*Italie*, où les Troupes ne paroissent plus si nécessaires que la conjoncture sembloit le demander il y a quelque tems. On peut cependant croire que ces Regimens, dont la route qu'ils doivent prendre est marquée, ne seront pas les seuls qu'on enverra dans ces Pays, & qu'on attendra la bonne saison; ou du moins une saison plus favorable que la saison présente, pour en faire marcher d'autres. Quant aux Troupes Auxiliaires qui ont servi en Hongrie, & dont on solde les comptes, celles de *Munster* retourneront en leur Pays par la Moravie, la Bohême, le Cercle de la Haute Saxe, le Voigtland, la Principauté de Schwartzembourg, le Duché de Gotha, le Cercle du Haut-Rhin, la Hesse & la Principauté de Waldeck. Les Troupes Electorales de *Cologne* prendront par la Basse-Autriche, la Baviere, la Susbe, & le Cercle du Haut-Rhin, où elles s'embarqueront pour Bonn. Les Troupes de *Wolffembittel*, de *Wirtzburg*, de *Wirttemberg* & de *Baviere*, prendront pareillement des routes différentes pour retourner dans leur Pays.

afin d'être moins à charge aux États de l'Empire.

IV. Le Conseil de guerre a eu des conférences avec les Commissaires de la Santé, dans lesquelles on a réglé la durée & les endroits où toutes les Troupes dont on vient de faire mention, feront leur quarantaine sur la frontière d'Hongrie, avant d'entrer en Autriche. Dans ces conférences il a été résolu aussi de reculer le cordon de la quarantaine jusqu'à cinq lieues au-dessous de Raab, ce qui s'exécute à présent. Mais les passagers & autres personnes qui viennent des endroits avec lesquels on a rouvert la communication, n'en sont pas moins obligés de produire des Passports en arrivant à Vienne, ou ailleurs, pour faire voir qu'ils n'ont touché à aucun des Lieux suspects ou infectés.

V. Il y a aussi des conférences de Ministres qui ont pour objet principal les griefs de Religion qui font du bruit dans l'Empire, & qu'on veut faire cesser; le Prince de Fuisitenberg, Premier Commissaire de l'Empereur à la Diète générale qui tient ses Séances à Ratisbonne, est arrivé de cette Ville à Vienne, de même que Mrs. de Palm & de Plethenberg, autres Ministres de S. M. à la même Diète, afin d'assister à ces conférences qui roulent encore sur le sujet des monnoyes & autres matières qu'on a si souvent agitées à Ratisbonne, sans être parvenu à les amener à une fin.

VI. Dans le tems présent où les pauvres se trouvent partout réduits à une très grande misère, à cause de la rigueur & de la longueur de l'hiver qu'on a passé, on a cru devoir établir en leur faveur à Vienne une Lotterie de 50. mille lots qui se remplit avec promptitude par l'empressement qu'un chacun témoigne à les secourir. L'Auguste Famille seule, y compris S. A. R. le Grand Duc de Tos-

cane,

cane, y à six mille billets, & à son exemple toute la Cour y prend part, y ayant des Seigneurs qui se font inscrire en leur particulier pour un nombre de billets qui va jusqu'à mille & douze cens.

VII. Après la Messe célébrée le Jeudi Saint par le Nonce du Pape, pendant laquelle l'Empereur communia, de même que les Conseillers du Conseil Intime, les Chambellans, les Gentilshommes & Pages de la Cour; Sa Maj. Imp. assista au Sermon de la Cène, à la grande Messe & à la Procession, & étant ensuite retournée au Palais, elle y lava les pieds à douze pauvres, & les servit à table, selon sa pieuse coutume, que la plupart des Souverains Catholiques se font gloire d'imiter. L'Impératrice Regnante, & l'Impératrice Douairière laverent pareillement les pieds chacune à douze pauvres femmes. Nous ne faisons recit ici de cette cérémonie annuelle, qu'à cause qu'un des Pauvres auxquels l'Empereur a lavé les pieds, en prit occasion de faire à ce Monarque une petite Harangue, mais bien trouvée, dont voici la teneur.

“ Dieu a toujours été si jaloux de sa gloire & de l'honneur qui lui est dû, qu'il a chassé du Ciel & du Paradis les Anges & les hommes qui lui avoient voulu être semblables. Hélas, quel malheur! Mais aujourd'hui le Verbe Incarné apprend & exhorte même tous les vrais fidèles à lui devenir semblables, disant: *Faites aussi ce que j'ai fait.* Et qui feroit oublier aux Têtes couronnées leur puissance, leur rang & leur élévation qui les abaisseroit aux pieds des derniers des hommes, qui engageroit la Majesté à servir le néant, si par son humilité & bonté le Roi des Rois ne leur avoit donné l'exemple d'une ressemblance, si sainte, si divine? O! quel bonheur sur-tout pour nous autres

Pauvres!

» *Pauvres, qui dans nôtre âge avancé avons été*
» *choisis pour en être non-seulement les témoins,*
» *mais aussi l'instrument: Les expressions nous*
» *manquans aussi bien que les forces, pout en*
» *témoigner nôtre reconnoissance, nous nous bot-*
» *nons à reconnoître & à avouer dans une parfaite*
» *humilité, que le Tout-Puissant a fait en nous*
» *de grandes choses.*

VIII. C'est le Reverend Pere Ignace Choller, de la Compagnie de Jesus, Préfect des Etudes du College Académique à Vienne, que l'Empereur a nommé son Confesseur, à la place du feu Pere Tonpeman, dont nous avons annoncé la mort: & ce choix est généralement applaudi, le R. Pere Choller qui est natif de Gratz en Stirie, étant fort estimé pour son mérite. S. M. a conféré le Régiment d'Infanterie, vacant par la mort du Général de Lindesheim, au Prince aîné de Wolffembuttel-Bevern, & doit actuellement avoir disposé de tous les autres Regimens vacans.

On ne parle plus de l'affaire du Comte de Sekendoiff; & celle des Comtes de Wallis & de Neipperg, ne fait plus de même beaucoup de bruit; il est toujours très-àparent que ces deux Généraux, & sur-tout le dernier, seront pleinement justifiés.

IX. Tout ce que l'on apprend de Hongrie est; que la communication est par tout rouverte, & le Commerce avec les Turcs; que la démolition de la Citadelle de *Belgrade* est presque entièrement achevée; qu'il y a eu une émeute parmi la Garnison Turque, qui s'est soulevée contre le Bacha qui y commande, auquel les Imperiaux ont prêté du secours, à sa demande, pour l'apaiser; & que cette émeute a été occasionnée parce qu'il y avoit quelques arrérages de gages qui n'avoient pas encore été payés aux Soldats.

X. Le Comte d'Uhlefeld, Ambassadeur de l'Empereur auprès de la Porte Ottomane eut le 28. Avril en cette qualité son Audience publique de congé de L. M. Imp. L'entrée que Son Excel. fit à cette occasion fut très-brillante; elle a été semblable à celle qu'elle fera à Constantinople; en voici une description abrégée.

1. Un Détachement de la Garde Impériale de la Ville de 71. hommes avec trois Tambours & un Piffre, & ses Officiers commandé par le Major Mulburg. 2. Deux Couriers Orientaux à cheval habillés en rouge chamarré d'argent, & portans sur la poitrine à une chaîne de même métal l'écusson Imperial. 3. L'Ecuyer de S. H. à cheval. 4. Quatre Palfreniers à cheval deux à deux aux couleurs de S. H. 5. Douze chevaux de main, conduits par 12. Palfreniers à cheval, les caparaçons de velours jaune en broderie d'argent relevé en bosse, avec les armes de S. H. au milieu. 6. Huit Trompettes & un Timbalier à cheval, habillés de rouge chamarré d'argent en plein, les vestes de velours jaune, aussi chamarré d'argent. 7. Les Officiers des Gentilshommes magnifiquement habillés. 8. Le Grand Maître de la Maison de S. H. habillé d'écatlate chamarrée d'or en plein, les vestes à fond blanc brodées d'or & d'argent. 9. Dix-neuf Officiers de la Maison de S. H., entr'autres, un Secrétaire, 2. Chancelistes, un Directeur de la Musique, 3. Valets de Chambre, 1. Chirurgien, un Apoticaire, 1. Peintre &c., habillés & montés comme les précédens. 10. Deux Medecins, sçavoir, Mrs. Castelli & Petrasch. 11. Quatre Valets de pied du Comte François-Antoine d'Uhlefeld, Frere de Mr. l'Ambassadeur, Chambellan de S. M. & Major du Régiment de Wurmbbrand, habillés de drap jaune, chamarré d'argent, à la lièze de velours rouge,

les vestes de taffetas rouge, chamaré d'argent en dessein, garnies de points d'Espagne d'or, & les juppons de drap d'or garni de galons & de trois tours de crepines d'argent, les calquerés de velours brodé en bosse avec les armes d'Uhlefeld pardevant. 13. Le susdit Comte F. A. d'Uhlefeld, comme Grand Maréchal de la Maison de Mr. l'Ambassadeur, habillé d'écarlate brodé d'or & d'argent, son cheval couleur d'hermine avec une housse de velours verd brodé d'or relevé en bosse. 14. Neuf Valets de pied des Gentilhommes de Son Excellence marchans trois à trois, & habillés de drap rouge, chamaré d'argent à la lisière de velours rouge & jaune, qui sont les couleurs de Son Excellence, les vestes de drap jaune chamaré d'argent. 15. Neuf Gentilshommes trois à trois superbement habillés & montés. Dans le premier rang Mr. de Gudenus, Adjudant Général, & Capitaine au service de S. A. E. de Mayence portant l'Étendard, qui étoit de damas jaune, brodé d'argent & garni de crepines avec les armes de S. E. d'un côté, & de l'autre une devise, dont le corps étoit un Arc-en-ciel sortant d'une nuë pluvieuse, & l'ame REDIERUNT IN CLAUSTRA PROCELLÆ. Les autres Gentilshommes étoient M^{rs}. de Bidau, de Palasti, de Rebbün, Ingenieur, de Schade, de Bommel, de Langerel, de Kempe & de Color. 16. Six nouveaux Enfants de la Langue trois à trois, lestement habillés & montés. 17. Cinq Anciens & avec eux le Sieur Elié Linerki, Interprète des Langues Arabe & Caldaïque. 18. Les S^{rs}. Hock & Mantelli, Chancelistes nommés par le Conseil de Guerre, un Administrateur de la Caisse, nommé par la Chambre des Finances, un Officier de la Caisse & un Horloger, tous proprement habillés & montés. 19. Le Sieur Caspar Momattz, premier Interprète

prête de Sa Maj. & Secrétaire de la guerre à cheval, & ses Laquais proprement habillés à pied. 20. Mr. de Benckleten, Secrétaire de l'Ambassade avec ses 4. Valets de pied à cheval, lequel en revenant de la Cour portoit publiquement en ses mains les lettres de créance de Sa Maj. 21. Quatre Ecclésiastiques à cheval, sçavoir, les Docteurs Streich & Schefneuff, le P. Frans, Jésuite, & le P. Haber, Prédicateur de Son Excellence, marchans deux à deux, habillés de drap violet, les vestes de velours de la même couleur. 22. Mr. le Baron Wenceslas Bukoffsky, Evêque de Tribunetz, Prêlat Domestique de Son Excellence, en robe & manteau de gros de tours violet, sur un cheval caparaçonné de velours de la même couleur, aux deux côtes deux Domestiques de ce Prêlat portant la livrée de Mr. l'Ambassadeur. 23. Treize Valets de pied des Gentilshommes de la première Noblesse, marchans trois à trois & distingués de ceux de la seconde par une plus riche livrée. 24. Ces Gentilshommes mêmes au nombre de 11. marchans trois à trois. Le Comte de Gnëffen dans le premier rang portoit l'Etendart, qui étoit de drap d'argent richement brodé, & sur lequel étoit d'un côté l'Immaculée Conception de la Ste. Vierge, & de l'autre l'œil de la Providence avec ces mots: DEO DUCE. Les autres Gentilshommes étoient les Comtes de St. Julian, de Kotulinsky, de Brandeis, de Hamilton, de Hohenfeld, de Hardegg & de Bertoldt, le Baron de Wique, & le Marquis de Beleredi, outre deux autres Gentilshommes qui joindront en Hongrie. 25. La livrée de S. H., sçavoir, deux Huissiers. 26. Trente Valets de pied. 27. Douze Heidiques d'une taille extraordinaire, tous habillés d'écarlate charmée d'argent entremêlé de velours rouge & jaune, les vestes de satin jaune
cha-

chamaré d'argent, & sur les chapeaux chamarrés, de même des plumes rouges & jaunes. Les bonnets des Heiduques de velours rouge, chamarré d'argent & surmontés de grandes plumes blanches, jaunes & rouges. Le reste de leur habillement d'écarlate & de satin chamarré & garni d'argent massif.

28. Au milieu de ces douze Heiduques, Mr. l'Ambassadeur sur un cheval d'une beauté extraordinaire, le manteau & l'habit à fond d'argent, brodé d'or & d'argent, sur le chapeau un plumet de gris de lin, le cheval avec une housse de drap d'or, brodé d'argent & garni de crepines d'or & d'argent. A côté de S. E. le Piqueur, & derrière deux Palefreniers à pied, dont l'un portoit sur l'épaule le caparaçon du cheval de velours jaune brodé d'argent.

29. Douze Pages, habillés de velours rouge, chamarré de points d'Espagne d'argent, les vestes de drap d'or & d'argent, & sur les chapeaux, aussi garnis de points d'Espagne, des plumets rouges & jaunes.

30. La Garde de Mr. l'Ambassadeur précédée d'une bande de dix Musiciens, encore plus superbement habillés que les autres Domestiques de S. E., deux Tambours, deux Piffres & deux Fouriers.

31. Mr. de Walinkshausen, Capitaine des Grenadiers du Regiment de Kollowrath, la baïonnette au bout du fusil.

32. Un Officier portant le drapeau.

33. Les Officiers subalternes de la Garde un peu moins superbement habillés que les précédens, 32. Grenadiers de ce Regiment, habillés de jaune, les vestes & les passemens rouges &c. Les deux Tambours, dont les caisses étoient d'argent, deux Piffres & quatre Fouriers, portans aussi la livrée de S. E.

34. Huit mulets avec des housses de velours jaune brodé & chamarré d'argent, & tous leurs harnois garnis de même, d'une richesse qui surpassoit tout ce qu'on a vû jusqu'ici; ils étoient

étoient conduits par un Maître des bagages à cheval & suivis de quatre Palefreniers. 35. La marche étoit fermée par un Détachement de la Garde de cette Ville de 63. hommes, non compris le Lieutenant qui les commandoit, 11. Subalternes, 2. Tambours & 4. Anspeffades. Un premier Fourrier avec un Fourrier en second, un Interprète de 40. autres Domestiques de S. E. paroissoient de tems en tems dans les rues pour faciliter la marche, & se posterent ensuite dans la place du Château Impérial pour tenir les Chevaux pendant l'audience.

La fin de cette cérémonie pour le mois prochain.

Les presens estimés 80000. florins que l'Empereur envoie au Grand Seigneur, à la Sultane Favorite, & au principaux Ministres de l'Empire Ottoman, ont été exposés pendant quelques jours dans un appartement du Château Impérial, où chacun a eu la liberté de les aller voir; la place nous manquant pour en donner la liste, on le fera pareillement le mois prochain.

XI. La Cour a fait prendre les mesures convenables dans tous les Comtés de Hongrie par où passera l'Ambassadeur Turc, pour le défrayer avec sa suite qui sera d'environ 600. personnes. Il ne fera pas une quarantaine dans les formes, mais il prendra sa route par des Districts non suspects, & s'arrêtera de tems en tems, & particulièrement sur la frontière d'Autriche. Ce Ministre a dû partir le premier Avril de Constantinople pour se rendre à Belgrade, où il s'arrêtera jusqu'à l'arrivée du Comte d'Utlefeld qui doit être actuellement parti de Vienne.

Le 2. Mai l'Empereur accompagné du Grand Duc de Toscane partit pour le Château de Luxembourg, où l'Imperatrice Regnante se rendit aussi quelques heures après avec la Sérénissime Archiduchesse

Duchesse Marie-Magdelaine: La Grande Duchesse de Toscane ne partit que l'après-midi. Toutes les Chancelleries ont suivi la Cour à Luxembourg, où l'on a recommencé les conférences qui avoient été entamées à Vienne pour régler sur un pied fixe l'état Militaire.

Les autres Etats d'Allemagne ne nous fournissent rien de fort remarquable.

A R T I C L E VIII.

Qui contient les Naissances, Mariages, & Morts des Princes, & autres Personnes Illustres depuis le mois dernier.

I. **L**es Naissances qu'on a à annoncer sont celles de deux fils, l'un né au Duc de Marlborough à Londres, & l'autre au Comte de Rupelmonde à Paris.

II. *Mariages.* Celui du Comte de Superville, Capitaine de Dragons, au service du Roi T. C. fut consommé le 26. Avril à Paris avec Mlle. de Puissegur fille du Maréchal de France de ce nom.

Le Prince Louis de Catignan, fils du Prince de ce nom, de la Maison Royale de Savoye, épousa le 4. Mai à Turin la Princesse de Hesse-Rhinfels, sœur de la frëe Reine de Sardaigne, & de Madame la Duchesse, seconde Douairiere de Bourbon.

III. *Morts.* Le 6. Avril la mort enleva à Dijon Mr. de la Buisse, Conseiller d'État, Intendant de la Généralité de Bourgogne, & premier Président du Parlement de Dijon.

Le Comte de Nostiz, Membre du Conseil Aulique de l'Empire est mort le 7. à Vienne.

Le 8. mourut à Nancy Madame Adelaïde Candidate.

Marie-Louïse de Villars Brancas, Dame du Palais de la Reine de Pologne, épouse de Messire Claude-Gustave-Chrétien, Marquis de Salles & de Bulgôville, Gouverneur de Vaucouleur, Colonel du Regiment d'Infanterie des Landes, Chambellan de S. M. Pol. Duc de Lorraine & de Bar &c.

Le Comte de Maftaing, Capitaine de la Garde Noble de la Ser. Archiduchesse Gouvernante des Pays-Bas Autrichiens, est mort le 11. à Bruxelles à l'âge de 75. ans.

Le Comte de Wolffstein, Comte du St. Empire du Banc de Suabe, a payé le même tribut en son Château d'Ober-Sultzberg. Comme il ne laisse point de postérité l'Electeur de Baviere a fait prendre possession de ses Fiefs.

Le 16. mourut à Madrid Don Joseph de Almandaris, Marquis de Castelfuerte, Chevalier de l'Ordre de la Toison d'or, Capitaine-Général des Armées du Roi d'Espagne &c. âgé de 73. ans.

Le Comte de Rouffillon, Maréchal des Camps & Armées du Roi T. C. est mort subitement à Paris à l'âge de 84. ans.

Messire Claude de St. Pauler, Chevalier de St. Louïs, a terminé à St. Pauler une carriere de 101. ans.

On a encore à annoncer la mort de la nommée Jeanne Fandois, qui est décedée près de Roquefort de Marlan, âgée de 120. ans accomplis: Et celle de Demoiselle Croiffillon morte le 9. Avril, âgée de 106. ans, à Juzainville près de Pont-à-Mousson. Elle étoit mere du Curé du lieu, & a conservé une parfaite presence d'esprit jusqu'à la fin,